



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion
Féminine et de l'Enfance**

**POLITIQUE
NATIONALE
GENRE
REVISEE**

Mai 2017

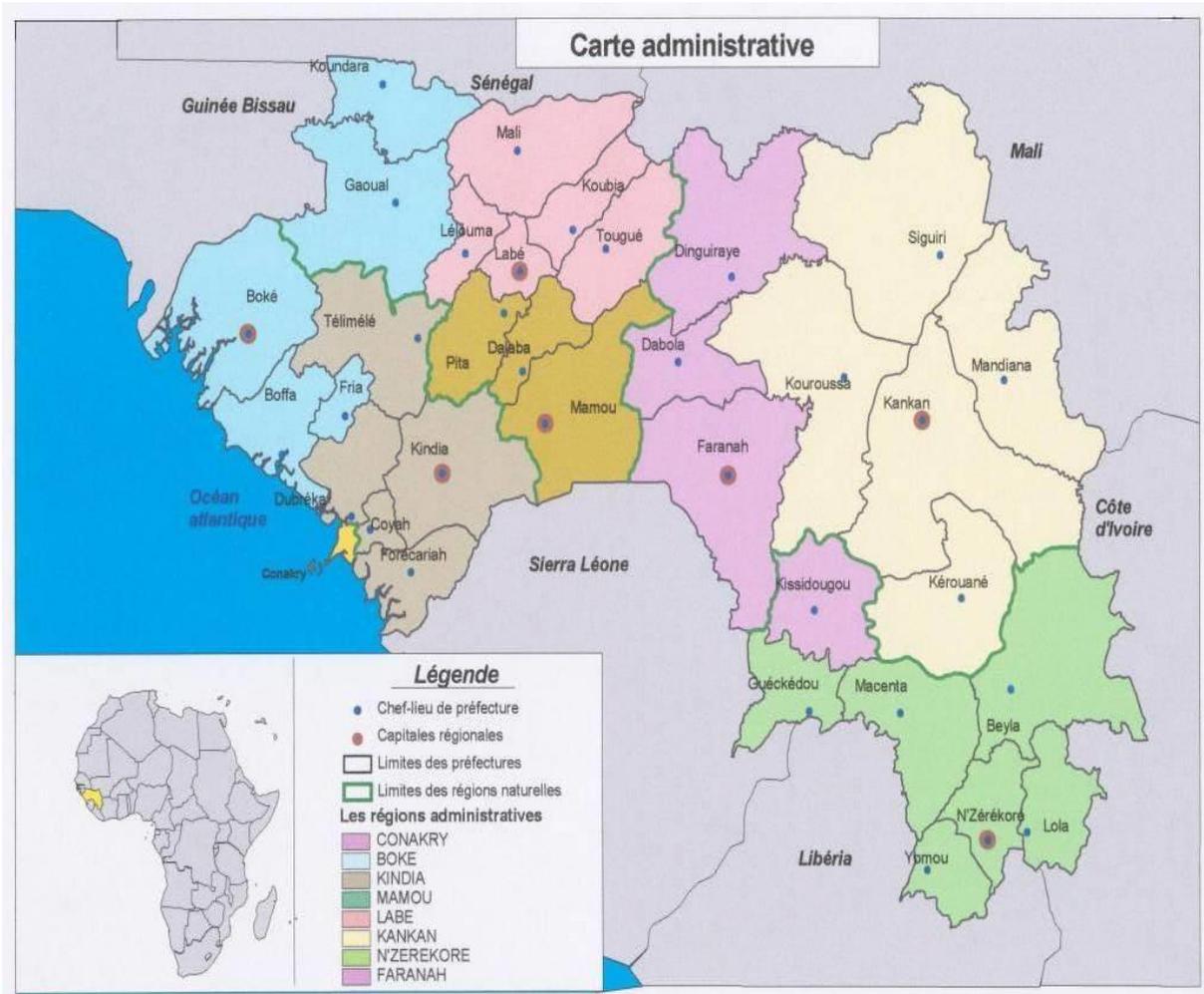


Table des matières

Sigles et Abréviations.....	4
Préface.....	6
Introduction	8
I. Processus d'actualisation de la PNG	Error! Bookmark not defined.
1.1 Analyse situationnelle du Genre en Guinée.....	Error! Bookmark not defined.
II. Rappel des éléments fondamentaux et des grandes orientations de la politique nationale du genre.....	26
2.1.Fondements de la politique nationale du genre.....	26
2.2.Les grandes orientations de la politique nationale du genre.....	Error!
Bookmark not defined.	Error! Bookmark not defined.
2.3.Objectifs visés et résultats attendus de la PNG.....	Error! Bookmark not defined.
III. Les axes stratégiques de la Politique Nationale Genre	30
IV. Stratégies d'intervention	39
V. Schéma institutionnel de mise en œuvre de la PNG révisée.....	42
VI. Facteurs de succès et de risque dans la mise en œuvre de la PNG révisée.....	43
CONCLUSION	45

Liste des Tableaux

Tableau 1: Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) et des jeunes (15-24 ans) par sexe selon le milieu de résidence	13
Tableau 2: Répartition des apprenants par région et par statut en 2014 .	Error! Bookmark not defined.
Tableau 3: Synthèse des principaux indicateurs.....	Error! Bookmark not defined.
Tableau 4: Statistiques Rajeunissement et Féminisation de la fonction publique	21

LISTE DES ABREVIATIONS

SIGLES	SIGNIFICATIONS
AENF	Alphabétisation et l'Education Non Formelle
CNLS	Comité National de Lutte contre le SIDA
CNT	Conseil National de Transition
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l' Egard de la Femme
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CNDD	Conseil National de la Démocratie et du Développement
CRD	Communauté Rurale de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNPG	Conseil National de Promotion du Genre
CDE	Code de l'Enfant
CIPD	Conférence Internationale pour la Population et le Développement
CNUED	Conférence des Nations-unies sur l'Environnement et le Développement
CNOPEEG	Conseil National d'Orientation et de Pilotage pour l'Equité et l'Egalite de Genre
CNPG	Conseil National pour la Promotion du Genre
COREPG	Conseil Régional pour la Promotion du Genre
COPPG	Conseil Préfectoral pour la Promotion du Genre
CCOPG	Conseil Communal pour la Promotion du Genre
ETFP	Enseignement Technique et de Formation Professionnelle
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé/Indicateurs Multiples
EDSGII	Enquête Démographique et de Santé 2
ELEP	Enquête Légère d'Evaluation de la Pauvreté
DSRP 1	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP2	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EVF	Education à la Vie Familiale
HAEP	Hygiène, Assainissement Eau Potable
FDS	Force de Défense et de Sécurité
FONAEF	Fonds National d'Appui aux Activités Economiques des Femmes
FNPG	Fonds National de Promotion du Genre
IDISA	Indicateur de Développement et des Inégalité entre les Sexes en Afrique
INS	Institut National de la Statistique
LPDH	Lettre de Politique de Développement Humaine
MASPFÉ	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MEPU-TP-EC	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire –Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
METFP/SECS/SEEB	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Service Examen Concours Scolaire
MGF/E	Mutilation Génitale Féminine et excision
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPROGEM	Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs
ONRG	Observatoire National des Relations de Genre
ONU	Organisation des Nations- Unies

PIB	Produit Intérieur Brut
PNDES	Programme National de Développement Economique et Social
PMA	Pays Moins Avance
PASE I et II	Programme d'Ajustement Structurel 1 et 2
PNG	Politique Nationale Genre
PEPT	Programme d'Education pour Tous
PTF	Partenaires techniques et financiers
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PCGED	Programme Cadre Genre et Développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNDH	Programme National de Développement Humain
IES	Institutions d'Enseignement Supérieur
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
SPS	Service de Planification et Statistiques
SPSR	Sécurisation des Produits de la Sante de la Reproduction
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SAG	Stratégie d'Assistance à la Guinée
SP	Secrétariat Permanent
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TBS	Taux Brut de Scolarisation

PREFACE

Depuis son accession à l'indépendance (2 octobre 1958), la République de Guinée a toujours adhéré aux idéaux prônés par les Nations Unies, notamment celui de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cet engagement politique et social a été pris dans l'optique de garantir et renforcer un fondement idéal et indispensable à l'édification d'une société bâtie sur l'égalité de chance et la justice sociale. Dans cette perspective, le Gouvernement de la 3^{ème} République a initié et adopté dès l'année 2011 la première Politique Nationale Genre.

Cette politique a été la pierre angulaire de l'élaboration des volets de différents programmes, Plans et politiques du Gouvernement. Tels : (i) le Programme National de Réforme et de la Modernisation de l'Administration Publique adopté et mis en œuvre à partir de 2012, en son volet Rajeunissement et Féminisation de l'Administration Publique ; (ii) le Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020 en son volet épanouissement social, politique et culturel des femmes en prenant en compte sa vision de « bâtir une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquité, qui garantit à tous (hommes et femmes, filles et garçons) la réalisation de leur potentiel pour leur plein épanouissement » ; (iii) la Politique Nationale de Politique de Protection sociale 2016-2021 qui elle-même est entièrement bâtie sur les principes d'équité, d'égalité de genre et de respect des droits humains.

Cette logique s'inscrit dans la tendance globale dans la mesure où au niveau sous régional, régional et international des avancées majeures relatives à la réduction des inégalités ont été enregistrées. A titre d'illustration, en 2015, la CEDEAO et l'Union Africaine ont adopté respectivement l'Acte Additionnel sur l'Egalité entre les Sexes et l'Agenda 2063 visant à générer une Afrique débarrassée de toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, ainsi que la Communauté Internationale, les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement guinéen, avec l'appui du PNUD, a initié à travers le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, la révision et l'alignement de la Politique Nationale Genre sur les priorités mondiales afin qu'elle serve de cadre d'actions pour l'élimination des disparités sociales, économiques, culturelles, juridiques et politiques dans notre pays.

En effet, le processus de sa révision a privilégié l'approche de la participation impliquant tous les acteurs de la promotion du genre de l'Administration Publique, des Institutions Républicaines, du Secteur Privé, de la Société Civile, du Syndicat, du Système des Nations Unies, des ONG Nationales et Internationales, qui a permis de dégager un consensus national autour de ce document validé en Mai 2017 à Kindia lors d'un atelier national.

Pour réussir sa mise en œuvre, il faudra nécessairement une forte mobilisation des ressources et une synergie des actions de tous les intervenants grâce à une coordination et un suivi efficaces des interventions. Ceux-ci permettront d'accroître la cohérence et l'efficacité des actions, et faciliteront l'atteinte des objectifs de la Politique Nationale Genre dans la phase de sa mise en œuvre.

Le souhait du Gouvernement est qu'enfin le même traitement, les mêmes chances et les mêmes opportunités d'épanouissement soient accordés à chaque guinéenne et guinéen à travers cet outil.

Je saisis l'occasion qui m'est présentement offerte pour adresser mes vifs remerciements au PNUD et mes encouragements à tous ceux qui ont apporté leur contribution à la révision de ce précieux document cadre, gage du succès de notre lutte commune pour la promotion du genre en Guinée.

INTRODUCTION

Les initiatives développées par le Gouvernement Guinéen à travers le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance pour l'élimination des disparités entre les sexes n'auront d'impacts positifs que dans une synergie d'actions et une approche systémique du genre axée sur l'implication de tous les acteurs.

L'actualisation du présent document de politique Nationale du Genre (PNG1) élaborée et mise en œuvre en 2011, se présente comme l'expression sensible de cette ferme conviction.

En outre, cette révision vise également à réaffirmer davantage la volonté du Gouvernement de s'adapter et d'honorer ses engagements relatifs aux instruments juridiques internationaux sur les droits humains qu'il a signés et ratifiés.

Pour marquer son adhésion aux avancées significatives sur les droits humains en constante progression, de nombreuses réformes d'ordre politique et institutionnel ont été entreprises par le Gouvernement guinéen. Cela, pour inverser une réalité socio-économique et politique fortement caractérisée par des disparités grandissantes entre les hommes et les femmes.

En dépit de cette volonté politique affichée et les efforts déployés, il existe encore des contraintes non négligeables qui se traduisent par des facteurs socioculturels.

Sans remettre en cause la pertinence des actions déjà menées depuis 2011, il y'a à l'évidence un fort besoin de réadaptation de la vision du développement social et économique de la Guinée en tenant compte de l'évolution contemporaine.

Dans cette perspective, la prétention n'est plus de considérer les femmes comme de simples mères jouant essentiellement le rôle d'individus gérant quotidiennement le ménage, mais aussi et surtout, de faire à ce qu'elles détiennent des profils similaires à ceux des hommes dans l'optique de contribuer à part entière au processus de développement économique et social.

La promotion de leur capacité sociale et de leur autonomisation permettra certainement de mettre en évidence le caractère indissociable du partenariat homme/femme dans tout le processus de développement national et instaurera, à travers des relations de Genre équitables, des conditions propices à l'épanouissement de tous.

Au terme de 5 années de mise en œuvre de la politique nationale Genre, il est indispensable de retenir que sa révision s'impose en tant que mesures d'adaptation à la vision du Gouvernement et au contexte international, régional, sous régional et national en lien avec le développement durable à l'horizon 2030

I. PROCESSUS D'ACTUALISATION DE LA PNG

A- LA NECESSITE DE LA REVISION DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE EN GUINEE

A l'instar de la communauté internationale, la Guinée s'est dotée en 2011, d'une politique nationale genre en vue de corriger les disparités entre les sexes à travers la prise en compte de la dimension genre dans les politiques, programmes et projets sectoriels du pays.

Si en 2011, la PNG avait parmi ses fondements, les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), en 2017, il convient d'harmoniser la PNG aux Objectifs du Développement Durable (ODD) qui symbolisent le consensus des Etats sur la nécessité de financer le développement de façon globale.

Sur le plan Africain, il importe de se conformer à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine mais aussi, à la Décennie sur l'autonomisation de la femme Africaine.

Au plan sous régional, la CEDEAO à travers son Centre pour le Développement du Genre a recommandé à tous ses membres d'aligner leurs politiques, programmes et projets sur les nouvelles exigences du développement.

Sur le plan national, l'adoption du document « Guinée, Vision 2040 » pour un développement économique et social à moyen et long terme exige d'aligner la PNG sur son contenu, étant donné qu'il traduit l'aspiration de la population guinéenne à une vision meilleure, à travers l'émergence du pays.

Toujours sur le plan national, le Gouvernement Guinéen a initié un processus d'élaboration et de révision de politiques, programmes et projets sectoriels qui visent l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Depuis sa mise en œuvre, la PNG a été confrontée à plusieurs facteurs de blocages, notamment :

- ✓ Certaines incohérences entre les objectifs stratégiques et les actions à entreprendre ;
- ✓ La lourdeur des mécanismes de pilotage, de coordination et du suivi/évaluation
- ✓ Les difficultés de mobilisation des ressources pour le financement des activités programmées ;

D'où l'initiative prise par le gouvernement à travers le MASPFE de procéder à la révision de la PNG afin qu'elle s'adapte au contexte de l'heure.

B- LES ÉTAPES DE REVISION DE LA PNG

Le processus de révision de la PNG a démarré par la tenue d'une rencontre entre les cadres de la Direction nationale de la promotion féminine et du genre du MASPFE et le consultant retenu pour la prestation en date du 15 Novembre 2016.

Cette rencontre a eu pour objectifs :

- ✚ De clarifier les termes de référence de la mission de révision de la PNG ;
- ✚ de présenter la méthodologie de révision ;
- ✚ d'aborder les principales articulations de la PNG révisée ;
- ✚ de discuter avec le consultant du soutien dont il peut avoir besoin dans l'accomplissement de sa mission.

La Politique Nationale Genre a été actualisée avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la contribution de plusieurs personnes ressources provenant ;

- ✓ des services Genre des départements ministériels ;
- ✓ des institutions partenaires impliquées dans la promotion du genre ;
- ✓ des Organisations de la Société Civile ;
- ✓ des collectivités locales et des communautés à la base.

La phase de révision proprement dite s'est déroulée comme suit :

- la revue documentaire ;
- la visite de terrain ;
- la rédaction du projet de document de la PNG ;
- l'examen et l'amendement du draft de la PNG 2.

Un atelier national de validation a été organisé au cours duquel, les acteurs impliqués dans le processus d'intégration du genre en Guinée ont apporté leurs observations.

I.1 : ANALYSE SITUATIONNELLE DU GENRE EN GUINEE

1.1.1. Contexte

La République de Guinée est un pays de l'Afrique de l'ouest (483 km de littoral atlantique) partageant des frontières avec six (06) autres pays (Guinée-Bissau, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone). Composée de huit (8) régions administratives, 33 préfectures, 38 communes urbaines et 304 communes rurales, elle s'étend sur une superficie de 245.857 km² pour une population estimée lors du RGPH-2014 à 10.523.261 habitants dont 5 438 954 femmes avec une densité d'environ 43,23 habitants au km².

Sur la base du taux d'accroissement naturel de 2,2% par an, la population Guinéenne serait de 12 838 378,42 habitants en 2024. (Source: RGPH3- 2014).

La démographie est marquée par de fortes disparités régionales : Basse Guinée (22,05%), Moyenne Guinée (19,47%), Haute Guinée (24,99%), Guinée Forestière (17,69%) et la zone spéciale de Conakry (15,78%) de la population totale. Seulement, 5,77% des guinéens ont plus de 60 ans et la taille moyenne des ménages est de 7,1 personnes.

En 2014, plus de la moitié (53,7 %) de la population avait moins de 19 ans alors que la population scolarisable et les adolescents représentaient respectivement 16,5% et 10,5% de la

population totale. L'effectif des personnes de moins de 35 ans représente 77,3% de la population totale dont 44,7% pour les moins de 15 ans et 32,6% de la tranche d'âge 15-34 ans.

Les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient environ 3,8% de la population totale, et le poids de ces personnes du troisième âge est appelé à augmenter compte tenu de l'amélioration des conditions de vie des populations et la baisse attendue de la fécondité. Plus de quatre femmes sur dix (47,3%) en 2014 étaient en âge de procréer, soit 24,5% de la population totale.

La situation socioéconomique de la Guinée est marquée par la persistance de la pauvreté. En effet, les données de l'ELEP 2012 (Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté) indiquent que 55,2 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les recettes fiscales exprimées en pourcentage du financement des secteurs sociaux prioritaires par le budget national n'ont pas connues d'augmentations depuis plusieurs années, choses défavorables pour le développement des services sociaux de base.

En 2015, subissant les effets de l'épidémie d'Ebola, il faut rappeler, l'économie s'est contractée alors qu'elle était en pleine relance. Les pertes liées au virus ont été estimées par la Banque Mondiale entre 0,7 et 2,3 points de PIB durant la période 2014-2015. La croissance devait rebondir à au moins 4% du PIB en 2016, grâce à une augmentation de la demande, conjuguée à une croissance robuste dans l'agriculture.

C'est dans ce contexte que, tirant les leçons de la mise en œuvre de la PNG1, le Ministère de l'Action sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, à travers la Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre a initié en Décembre 2016 la révision de la politique Nationale Genre dont les principaux enjeux consistent à (i) l'adapter au contexte nouveau avec pour objectif, la prise en compte de nouvelles dimensions (II) préserver et renforcer la paix sociale(III) redynamiser le développement économique et social avec l'implication et la participation de toutes les composantes sociales.

Prenant en compte la situation spécifique des femmes, le gouvernement a accordé une place spéciale à la problématique «Genre et équité», et vise en particulier à favoriser la participation des femmes dans tous les secteurs socio-économique du pays, ainsi que leur accès aux instances de prise de décision en vue de corriger les inégalités entre les hommes et les femmes (c'est le cas de la nomination des femmes à la tête de ministères clés du Gouvernement).

En phase avec cet idéal, le pays a signé et ratifié l'ensemble des conventions internationales relatives aux droits de la femme et à l'égalité entre les sexes.

C'est dans ce cadre que d'importants efforts sont entrain d'être déployés dans la mise en œuvre de plusieurs stratégies destinées à promouvoir la situation juridique, sociale, économique et politique de la femme pour réduire les disparités.

Toutefois, l'analyse situationnelle de la Politique Nationale Genre et les stratégies mises en œuvre permettent d'affirmer que d'une manière générale, le contexte national du genre en Guinée reste encore caractérisé par :

- La persistance des pesanteurs socioculturelles, qui rend difficile l'application des mesures prises en faveur de la promotion de l'égalité de sexes ;

- La faible application des lois protégeant et promouvant les droits des femmes ;
- L'Insuffisance des ressources allouées aux politiques, programmes et projets de lutte contre les disparités entre les sexes ;
- Le faible accès des femmes aux instances de décision, aux facteurs de production et aux services sociaux de base.

I.1.2. ETAT DES LIEUX SUR LES INEGALITES DE GENRE EN GUINEE.

➤ LES DISPARITÉS DE GENRE EN GUINÉE

D'une manière générale, de grandes disparités sont observées dans presque tous les secteurs socioéconomiques, notamment :

1. Education et formation

Les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2014 révèlent que l'analphabétisme concerne 68 % de la population avec une proportion de 75,3 % de femmes ; seulement 24,7 % des femmes âgées de 15 ans et plus étaient alphabétisées, contre 54,9 % pour les hommes. Ces taux sont quand même revus à la hausse quand il s'agit des jeunes de 15 – 24 ans, même si l'écart reste toujours marqué en faveur des hommes : 61% des femmes contre 78 % des hommes. A cela, il faut ajouter le taux brut de scolarisation (75,2 %) qui reste aussi en dessous des attentes.

Des efforts importants sont consentis pour accroître le niveau d'éducation de la population et développer les compétences. Malheureusement, les résultats escomptés demeurent encore peu lisibles. Le principal problème de l'éducation réside dans sa faible efficacité interne qui se traduit par :

- ❖ la faible qualité du niveau d'enseignement,
- ❖ l'insuffisance du matériel didactique d'enseignement et d'apprentissage,
- ❖ l'insuffisance des capacités d'accueils liés au retard accusé dans la mise en œuvre des programmes de construction des salles de classes,
- ❖ la faible qualification des enseignants (avec le recrutement massif de volontaires et de vacataires),
- ❖ les impacts négatifs des perturbations récurrentes sur le calendrier scolaire.
- ❖ Des facteurs externes comme l'analphabétisme des parents, la pauvreté, éloignement des écoles, les surcharges domestiques, les VBG en milieu scolaire).

L'évolution des principales variables scolaires se présente comme suit :

- **L'Education préscolaire**

Le taux d'accès à l'éducation préscolaire en 2014 était de 10,2%. Les écoles maternelles sont à 98% des écoles privées et essentiellement situées en zones urbaines. Les CEC (Centres d'Encadrement communautaires), situés en milieu rural, visent tous les enfants de 3 à 6 ans. Le TBS de 2013-2014 est de 12,5% dont 4,8% en zone rurale.

- **L’alphabétisation et l’éducation non-formelle :**

En matière d’alphabétisation, la femme reste désavantagée par rapport à l’homme quel que soit le milieu de résidence et le segment de population considéré (adultes, jeunes). Le tableau ci-dessous nous fournit les écarts entre femmes et hommes en matière d’alphabétisation

Tableau 1 : Taux d’alphabétisation des adultes (15 ans et plus) et des jeunes (15-24 ans) par sexe selon le milieu de résidence

Milieu/Pop	Population âgée de 15 ans et plus			Population âgée de 15-24 ans		
	Masculin	Féminin	IPS (F/M)	Masculin	Féminin	IPS (F/M)
Urbain	66,8	43,9	65,7	77,9	60,8	78,0
Rural	27,4	9,9	36,2	37,9	19,6	51,9
Ensemble	43,6	22,0	50,3	57,0	37,2	65,3

Source : MPC/INS/RGPH3 – 2014

- **Enseignement primaire :**

L’enseignement primaire est le premier cycle de l’éducation des enfants en âge d’aller à l’école. Il s’étend sur six (6) années d’études notées CP1/CP2, CE1/CE2 et CM1/CM2. Pour l’année scolaire 2015-2016, il a été recensé un effectif d’élève de 1 776 560 dont 793 658 filles pour une population scolarisable de 2 101 792 enfants comprenant 1 049 760 filles. En zone rurale, on compte 928 481 élèves sur une population de 1 348 610 enfants scolarisables.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) s’élève à 84,5% pour l’ensemble du pays contre 75,6% chez les filles et 68,8% en zone rurale.

Le Taux Brut d’Inscription (TBI) au CP1 (1ère Année) est de 98,9% pour l’ensemble contre 93,1% pour les filles et 104,4% pour les garçons. Le TBI en zone rurale (91,4%) reste inférieure à celui de la zone urbaine (113,6%) qui dépasse 100% à cause de l’exode rural.

Le nombre d’écoles primaire est de 9 559 réparties entre le public (6 638), le privé (2 202) et le communautaire (719) pour un total de 41 199 salles de classe (26 742 pour le public, 13 159 pour le privé et 1 298 pour le communautaire).

On compte 37 680 enseignants en situation de classe dont 23 697 pour le secteur public, 12 936 pour le secteur privé et 1 047 pour le communautaire. Les femmes y participent à hauteur de 37% au Public, 20% au Privé et 7% au Communautaire, soit 31% dans l’ensemble.

(Source : Annuaire statistique Enseignement Primaire 2015-2016)

- **Enseignement secondaire**

L’Enseignement Secondaire Général avec ses deux cycles (premier et secondaire), a enregistré au cours de 2015-2016 un effectif de 673 633 élèves dont 258 871 filles contre 414 762 garçons pour une population scolarisable de 1 772 348 enfants dont 926 030 filles contre 846 318 garçons. Ainsi, on enregistre un Taux Brut de Scolarisation (TBS) de 38,0% pour l’ensemble et 28,0% pour les filles contre 49,0% pour les garçons.

Au Collège, on compte un effectif de 471 089 élèves dont 186 602 filles contre 284 487 garçons pour une population scolarisable de 1 084 397 enfants dont 562 519 filles contre 521 878 garçons.

Ce qui correspond à un TBS de 43,4% pour l'ensemble et 33,2% pour les filles contre 54,5% pour les garçons.

Au Lycée, on compte un effectif de 202 544 élèves dont 72 269 filles contre 130 275 garçons pour une population scolarisable de 687 951 enfants dont 363 511 filles contre 324 440 garçons. Ce qui correspond à un TBS de 29,4% pour l'ensemble et 19,9% pour les filles contre 40,2% pour les garçons.

Les Professeurs chargés de cours sont au nombre de 26 683 dont 9 863 pour le secteur public et 16 820 pour le privé. Les femmes enseignantes, au nombre de 1 121 (dont 760 au public contre 361 au privé), représentent seulement 4,2% du total des enseignants. Les ratios élèves/salle sont de 52,7 pour l'ensemble et 74,2 pour le public contre 36,6 pour le privé. Pour le public, le ratio manuels/élève est de 3,5 au Collège contre 0,6 au Lycée.

Source : Annuaire statistique Enseignement Secondaire 2015-2016

- **Enseignement technique et formation professionnelle**

A ce niveau, même si le nombre de garçons reste supérieur à celui des filles, on note une certaine amélioration de l'accès de ces dernières dans les filières techniques.

Tableau 2 : Répartition des apprenants par région et par statut en 2014

Région	Privé			Public			TOTAL		TOTAUX
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	
BOKE			0	2864	1529	4393	2864	1529	4393
CONAKRY	1692	4868	6560	7711	4477	12188	9403	9345	18748
FARANAH	93	94	187	655	732	1387	748	826	1574
KANKAN	273	144	417	2258	1109	3367	2531	1253	3784
KINDIA	192	613	805	1356	867	2223	1548	1480	3028
LABE	114	398	512	569	1281	1850	683	1679	2362
MAMOU	60	273	333	293	217	510	353	490	843
N'ZÉREKORÉ	78	182	260	2221	1693	3914	2299	1875	4174
Total général	2502	6572	9074	17927	11905	29832	20429	18477	38906

Source : Division statistique et Planification du METFP, 2014

Il découle de ce tableau, que les plus grands effectifs d'apprenants en ETFP public et privé se retrouvent à Conakry (18748). Les régions de Boké (4393) et de Nzérékoré (4174) sont dans le même ordre de grandeur des effectifs et suivies par ordre décroissant des régions de Kankan (3784), Kindia(3028), Labé (2362), Faranah (1574) et Mamou (843).

S'agissant du statut, les institutions publiques totalisent 29832 apprenants soit 77%, contre 9074 pour le secteur privé soit 23% des effectifs.

1.1.3 EVOLUTION DE LA PART DES FILLES DANS LES EFFECTIFS DE 2005 A 2014

Le taux d'inscription des filles varie en dents de scie entre :

- 2005-2009, une baisse régulière des effectifs (de 46,6% à 40,0%) ;
- 2009-2010, un accroissement sensible (de 40,0% à 47,5%);
- 2010-2011, une légère baisse (de 47,5% à 46,1%) ;
- 2011-2012, un léger accroissement (de 46,1% à 46,7%) ;
- 2012-2013, une baisse (de 46,7% à 44,8%).
- 2013-2014, une légère croissance (de 44,8% à 47,5%).

Cet accroissement s'expliquerait par :

- ❖ le faible taux de transition entre les cycles du secondaire d'une part, et entre le secondaire et le supérieur d'autre part ;
- ❖ un meilleur taux d'insertion sur le marché de l'emploi par rapport aux finissants de l'enseignement supérieur ;
- ❖ les perspectives dans le secteur minier et autres secteurs porteurs de croissance, de même que l'émergence de nouveaux pools d'emplois dans divers domaines.
- ❖ les campagnes de sensibilisation menées par le Ministère de l'ETFP-ET et ses partenaires à travers divers créneaux comme les salons de l'emploi, les journées porte ouverte.

1. Enseignement supérieur et recherche scientifique

En Guinée, on note une sous représentation des filles/femmes dans les Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) en général et en particulier dans les Sciences, les Technologies, l'Ingénierie et les Mathématiques (STIM).

Selon le Service de Planification et Statistiques (SPS) du département, le taux d'accès dans les IES progresse globalement. Cependant, celui des étudiantes reste toujours faible (28,40%, en 2013/2014). Ce taux est encore beaucoup plus faible dans les filières scientifiques et techniques (9,62%).

Par ailleurs dans ce département, les filles / femmes restent souvent invisibles au regard de la communauté scientifique par rapport aux hommes. De ce fait, elles occupent des places marginales dans les Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique (IES et IRS), sur le plan quantitatif et qualitatif. D'où une tendance d'être moins productives et moins reconnues. Cette tendance affecte leurs chances d'accéder aux postes de décision.

Selon la même source (SPS), la proportion des enseignantes-chercheuses était de 6,2%, (2013/2014) et ce taux était aussi plus faible dans les filières scientifiques et techniques (2,36%).

On note également une faible proportion des filles/femmes ayant le doctorat (5,4%) à la même période.

Ainsi, sur les 18 Institutions d'Enseignement Supérieur Publiques, il n'y a qu'une Directrice et dans les 30 Centres de Recherche et de Documentation, on note également la présence d'une seule Directrice.

Pour faire face à cette situation, les filles/femmes doivent acquérir les compétences nécessaires dans tous les domaines et particulièrement dans les sciences et les technologies.

2. SANTE

Malgré les efforts déployés par l'Etat et ses partenaires pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services de santé, la situation sanitaire des femmes reste critique. Elle est caractérisée par des indicateurs qui mettent en évidence la précarité de la santé de la femme en âge de procréer en particulier.

En effet, les inégalités entre hommes et femmes limitent l'accès à des services de santé de qualité et contribuent à des taux de morbidité et de mortalité évitables chez la femme et chez l'homme pendant toute la durée de la vie.

Malgré une nette amélioration en passant de 724 en 2012 à 550 pour 100.000 naissances vivantes en 2016, le taux de mortalité maternelle est très élevé en Guinée.

Le taux de fécondité est également élevé avec un indice synthétique de fécondité de 5,6 enfants en moyenne par femme (MICS, 2016). Cet état de fait est la résultante d'une précocité de la sexualité et du mariage (Le pourcentage de femmes âgées de 20-24 ans ayant eu au moins une naissance vivante avant l'âge de 18 ans est de 36,8), ainsi que d'un faible niveau d'utilisation des méthodes contraceptives. En 2016, elles sont 8,7% à recourir à la contraception dont 7,8% à une méthode contraceptive moderne.

Selon la loi en vigueur, l'âge moyen du mariage est de 17 ans pour les filles et 18 pour les garçons. Le mariage précoce a pour conséquence les grossesses précoces et leurs complications dont la mortalité maternelle ainsi que les invalidités dont la fistule.

Le statut de la femme est source d'inégalité de traitement social dans la société guinéenne. Le niveau des violences faites aux femmes est alarmant avec une prévalence de 80,2% chez les femmes et filles de 15 à 64 ans (hors MGF) selon l'enquête nationale VBG de 2016. Cette prévalence monte jusqu'à 97% pour le cas spécifique des mutilations génitales féminines (MICS, 2016).

En matière de financement de la santé, la part du budget consacré à celle-ci reste faible (8,3% en 2016) au regard des engagements d'Abuja qui stipulent qu'un pourcentage de 15% du budget de l'Etat soit consacré à la santé.

A cet égard, les centres de santé urbains, y compris ceux de Conakry, reçoivent environ 60% de toutes les dépenses de santé alors que les services de santé primaires décentralisés ne reçoivent qu'une fraction de leurs allocations budgétaires et généralement vers la fin d'exercice budgétaire.

Le faible niveau des indicateurs de santé de la femme, ainsi constaté, est en grande partie lié aux inégalités de genre qui affectent sa situation sociale, limitent son niveau d'éducation et d'information ainsi que son pouvoir de décision concernant sa santé reproductive. Cette situation consacre la précarité de la santé de la reproduction de la femme guinéenne qui, à son tour, affecte sa capacité d'intervention en matière de développement. Aussi, corriger les disparités et les discriminations liées au genre dans le domaine de la santé est donc une urgente nécessité pour le développement humain durable.

3. Secteur agricole

La Guinée dispose d'un potentiel agricole important encore peu exploité avec des conditions naturelles propices à la culture d'une gamme variée de produits agricoles. Le potentiel en terres arables est évalué à 6,2 millions d'hectares. Les pluies sont abondantes et varient entre 1 100 et 4 000 mm pour une saison pluvieuse de 6 à 9 mois. Le potentiel de plaines fluviales est important grâce à un réseau hydrographique de 6 500 km, un plateau continental de 43 000 km², des ressources en eau de surface estimée à 188 milliards de m³ et 72 milliards de m³ d'eau souterraine. Le potentiel de terres aménageables est évalué à plus de 700 000 hectares. Malgré ce potentiel, l'activité agricole occupe une place importante pour les femmes guinéennes, mais les agricultrices n'ont qu'un accès relativement limité aux ressources productives et aux services nécessaires aux exploitants agricoles. Aussi une femme a-t-elle moins de chances qu'un homme d'être propriétaire d'un bien foncier ou de bétail, d'adopter de nouvelles technologies, d'avoir accès au crédit ou à d'autres services financiers, ou encore de bénéficier d'une formation ou de services de vulgarisation.

En moyenne 53,4% de femmes pour 50,4% d'hommes de la population agricole active au niveau national travaillent dans le secteur agricole (source : RGPH3), soit 45,7% de la population active féminine. Elles sont à 52,4% des aides familiales et à 52,7% membres de coopératives (source : RGPH3).

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes corrobore la faible participation des femmes à l'économie officielle, précisant qu'elle se situe à hauteur de 10 % de la population économiquement active de la Guinée (Nations Unies 14 nov. 2014, paragr. 46(c)). Selon le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2013-2015), les femmes guinéennes constituent 80 % de la main-d'œuvre du secteur agricole et 27,1 % des salariées des secteurs non agricoles.

Les femmes sont confrontées à plusieurs contraintes qu'on peut résumer comme suit :

- L'Insuffisance d'investissements dans les activités de production agricole des femmes ;
- Le Faible accès des femmes aux ressources productives: terre de culture, crédit, intrant, technologies, formations, moyens de travail, marché...
- La faible prise en compte de l'aspect genre dans l'élaboration des programmes et projets de développement agricole ;
- L'accès inéquitable aux technologies par les femmes dans certains domaines (production, commercialisation et transformation des produits agricoles et para agricoles) ;
- L'analphabétisme élevé chez les femmes et l'insuffisance de formation ;
- La faible professionnalisation des organisations féminines et de jeunesse.

Toutes ces faiblesses sont des facteurs qui contribuent à l'aggravation de la pauvreté en milieu rural.

Au niveau du soutien des secteurs de production, les femmes rencontrent des difficultés suivantes :

- La difficulté d'accès aux équipements de transformation et à la valorisation de leurs produits ; d'où le recours souvent aux techniques artisanales;

- l'accès difficile aux marchés ;
- Le faible appui à l'intensification des systèmes de productions.

4. Accès à l'hygiène, à l'assainissement et à l'eau potable

L'analyse causale du dispositif d'accès à l'Hygiène-Assainissement-Eau potable (HAEP) en Guinée révèle une imbrication de facteurs défavorables qui constituent un cercle vicieux.

Les plus marquants sont :

- ❖ une forte croissance démographique entraînant une demande notable en services de base dans un contexte de faiblesse des capacités financières, techniques et humaines des acteurs en charge de l'offre de services d'eau et d'assainissement;
- ❖ une insuffisance de la maîtrise du développement urbain se caractérisant par la prolifération des zones d'habitat spontané ;
- ❖ un processus de décentralisation qui octroie désormais aux collectivités locales, la responsabilité de la fourniture des services de base aux populations (eau, hygiène, assainissement, santé, éducation, énergie, transports publics, lotissement, infrastructures socioculturelles, loisir, etc.), avec une dévolution difficile à assumer par des collectivités locales en mal de ressources techniques, financières, humaines et matérielles ;
- ❖ une population se trouvant dans un cycle de pauvreté et d'analphabétisme, en manque d'information et de communication, perpétuant des comportements néfastes dans son rapport avec l'eau, l'hygiène et l'assainissement ;
- ❖ des communautés pauvres et des groupes vulnérables victimes d'iniquités de toutes natures : ségrégations résidentielles, déficits d'infrastructures et de desserte en eau, difficultés d'accès aux services, coûts d'accès prohibitifs, etc. ;
- ❖ une société civile prolifique en nombre d'organisations mais confrontée souvent à des difficultés de financements, faute de partenaires pour accompagner les populations à accéder à leurs droits et à promouvoir le développement local ;
- ❖ un secteur privé émergent peu structuré et peu professionnel dans le secteur de l'HAEP.

Les facteurs défavorables observés engendrent des incidences néfastes sur l'environnement, la santé humaine et les niveaux de production des populations.

La faiblesse de l'accès à l'eau potable notamment en milieu rural engendre une charge de travail importante pour les femmes, obligées de parcourir de longues distances à la recherche de l'eau.

Ce qui les empêche de s'occuper d'autres tâches susceptibles de leur apporter des revenus.

5. Femme et Environnement :

Les interrelations entre la «socio(économique)sphère» et «l'écosphère» sont aujourd'hui largement démontrées. La conservation des ressources naturelles est en effet devenue une condition essentielle pour le développement durable des populations, de même que l'on reconnaît que les problèmes de dégradation de l'environnement résultent en grande partie des pressions anthropiques. Dans cette perspective, on peut s'interroger sur la pertinence d'une approche genre en matière d'environnement et de développement durable. Par le passé et encore aujourd'hui, on note en effet une différenciation hommes-femmes sur le plan socio-économique et culturel, ce qui implique que l'expérience et le savoir des femmes est différent de celui des hommes et soulève par conséquent un certain nombre de questions au niveau

théorique, analytique et pratique sur la relation femmes - environnement et hommes - environnement.

Il faut le dire également, les femmes sont plus affectées que les hommes par la mauvaise gestion des ressources naturelles, la dégradation des terres, des eaux et de la végétation, la diminution de la biodiversité et le changement climatique.

Toutes les activités des femmes et des jeunes filles des zones rurales sont fortement compromises par la dégradation de l'environnement, notamment l'accès à l'eau potable et autres ressources.

Dans ce secteur, des insuffisances existent pour assurer une participation active des femmes aux prises de décisions. Les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable sont insuffisamment pris en compte.

6. Secteur des mines

Le secteur minier est l'un des piliers de l'économie de la Guinée (16,9 % du PIB).

La Guinée est :

- 5^{ème} producteur mondiale de la bauxite (17,6 tonnes produites en 2014) ;
- 12^{ème} producteur mondial de diamant....

Plusieurs sociétés exploitent les innombrables richesses (CBK ; CBG, SAG, GAC, SMD...) et une part importante de l'extraction est faite artisanalement.

Selon l'étude sur l'autonomisation des femmes dans le secteur minier (2015), plus de 100.000 exploitants, ayant au moins 800.000 personnes à charge travaillent dans le secteur minier artisanal. Il est estimé que 40 % de ces personnes sont des femmes. La moyenne d'âge de ces femmes est de 29 ans pour celles évoluant dans l'exploitation du diamant et 26 ans dans l'or.

81 % des femmes travaillant dans le secteur du diamant sont analphabètes, contre 91 % dans le secteur de l'or. Presque toutes travaillent pour le compte des hommes (90 %). Pour 25 % de ces femmes, les revenus ne servent qu'à satisfaire les besoins primaires de leurs familles.

Les femmes évoluant dans le secteur minier artisanal travaillent dans des conditions très précaires :

- 7 jours sur sept et en moyenne 10 à 12 heures de travail par jour ;
- Accès informel dans les sites d'exploitation ;
- Non implications dans le processus de négociation des retombées du travail ;
- Inadaptation des infrastructures : promiscuité, habitat n'offrant aucun confort ;
- Manque de compensation en termes de pertes de terre....

7. Dans le secteur de l'emploi

Malgré leur poids démographique (51, 68%), les femmes guinéennes, ne constituent que 9,7% de la population active du secteur formel, que ce secteur soit public ou privé.

Sur un effectif total de 100 914 ayant émargé au mois de janvier 2017, la proportion des femmes dans l'emploi public est de 23,38 % contre 70,2 % d'hommes (service statistique du METFP-ET),

Tableau 3 : Synthèse des principaux indicateurs

Nom de l'indicateur	Personnes en âge de travailler de 15-64 ans							
	Ensemble	Résidence		Sexe		Niveau d'instruction		
		Conakry	Autres villes	Masculin	Féminin	Aucun	Prof /techn	Supérieur
Population urbaine	4097132	50,3%	49,7%	48,9%	51,1%			
Population en âge de travailler	2306244	53,8%	46,2%	54,4%	53,3%			
Population active	1396918	52,9%	47,1%	48,7%	51,3%			
Population inactive	909326	55,2%	44,8%	47,3%	52,7%			
Taux d'activité	64,7%	64,9%	64,4%	65,9%	63,6%	79,8%	68,3%	71,1%
Taux d'inactivité	35,3%	35,1%	35,6%	34,1%	36,4%	20,2%	31,7%	28,9%
Inactif disponible à travailler en cas de proposition d'emploi	35,3%	38,3%	31,9%	34,1%	36,4%	44,7%	38,9%	47,4%
ACTIVITE PRINCIPALE								
population occupé	1261686	51,7%	48,3%	47,6%	52,4%			
Taux d'occupation	84,6%	80,9%	88,9%	82,0%	87,0%	90,9%	76,5%	67,7%
Ratio Emploi population	55,0%	53,0%	57,0%	54,0%	55,0%	72,0%	52,0%	48,0%
Emploi créé de 2010-2012	266688	160583	106105	114249	152439	112915	12209	34658
Taux de croissance de l'emploi	2,2%	15,0%	-15,5%	-5,8%	9,0%			
Proportion des travailleurs à compte propre	61,4%	56,3%	67,1%	49,4%	72,0%	78,1%	25,1%	18,7%
Proportion de salarié	22,8%	29,5%	15,5%	34,8%	12,2%	6,1%	62,3%	71,4%
Proportion des salariés n'ayant aucun contrat	7,0%	5,4%	10,9%	6,5%	17,6%	14,2%	7,0%	4,0%
Proportion des salariés n'ayant le contrat verbal	17,6%	16,5%	20,2%	8,1%	17,5%	44,8%	4,5%	6,1%
taux d'auto emploi	65,9%	65,7%	66,1%	56,1%	74,8%	82,2%	28,4%	23,4%
Taux d'insertion des diplômés de la ET-FP	52,3%	55,3%	47,9%	48,7%	55,4%			
Taux d'insertion des diplômés des Universités	48,2%	46%	55,3%	51,8%	38,5%			

Source : service statistiques du METFP-ET, (2017),

La proportion des femmes salariées dans les effectifs de l'emploi public est de 29,38% des effectifs de la fonction publique répartie dans toutes les hiérarchies conformément au tableau ci-après :

- ✓ Hiérarchie A1 2627 femmes contre 8825 hommes ;
- ✓ Hiérarchie A2 5100 femmes contre 24964 hommes ;
- ✓ Hiérarchie A3 62 femmes contre 661 hommes
- ✓ Hiérarchie B1 7986 femmes contre 13859 hommes ;
- ✓ Hiérarchie B2 6517 femmes contre 7894 hommes ;
- ✓ Hiérarchie C 7099 femmes contre 14373 hommes ;
- ✓ Contractuels permanents 256 femmes contre 691 hommes ;
- ✓ Total femmes 29647 contre 71267 hommes
- ✓ Total général 100914 (MFPREMA, Mars 2017).

Dans le cadre du rajeunissement et de la féminisation de l'administration publique, 1200 jeunes cadres femmes et hommes ont été formés entre 2012-2016 et nommés à des postes de responsabilité.

Tableau 4 : Statistiques Rajeunissement et Féminisation de la fonction publique

Promotion	Nombre de candidats	Effectif retenu			Certifiés		
		H	F	Total	H	F	Total
Promotion 1	375 3750	232	165	397	159	30	189
Promotion 2	388 3880	205 305	86	391	253	41	294
Promotion 3	2876	285	27	312	231	16	247

Source : (MFPREMA, Mars 2017)

8. AU PLAN SOCIO-CULTUREL ET RELIGIEUX

Même si les conditions de vie des femmes se sont améliorées de manière générale, des disparités de genre subsistent encore. Ces disparités se traduisent, entre autres, par la faible prise en compte du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales.

L'organisation sociale comporte encore des barrières juridiques, sociales et culturelles de nature à entraver la pleine participation des femmes au processus de développement (c'est le cas encore de la non adoption du code civil révisé).

Les pesanteurs socioculturelles reproduites, les règles religieuses mal interprétées dans les communautés ainsi que les normes sociales pèsent encore sur la femme et la relèguent dans des rôles secondaires.

9. AU NIVEAU DES MECANISMES INSTITUTIONNELS

Bien qu'il existe une Politique Nationale Genre depuis 2011 et plusieurs stratégies sectorielles, l'absence de lignes budgétaires au profit des services genre réduit leur efficacité. A cela s'ajoute, la faiblesse des mécanismes d'information, de communication, de coordination et de suivi-évaluation de la précédente PNG.

10. DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE

Les femmes continuent d'être sous représentées dans la vie publique et politique et aux postes de décision. Quelques données statistiques illustrent les réalités dans ce domaine :

- Membres du Gouvernement : 07 sur 33 ;
- députés : 24 sur 114
- Gouverneurs de région : 1 sur 8
- Préfets : 2 sur 33
- Sous préfets : 8 sur 305

- Conseillers de gouverneurs : 0 sur 8
- Directeurs de cabinet gouvernorat : 0 sur 8
- Secrétaires généraux chargés des collectivités : 0 sur 33
- Secrétaires généraux chargés de l'administration : 01 sur 33
- Institutions d'Enseignement Supérieur 01 sur 18
- Institutions de recherche scientifique et de documentation 01 sur 30;
- Seuls 29,38 % agents de la fonction publique sont des femmes
- 11% dans le secteur de la Police
- 15% dans la gendarmerie (Evaluation ECOWAS, 2012).
- 5,9% au sein de l'armée (Rapport du Recensement Biométrique, 2012).

11. DANS LE SECTEUR DE LA JUSTICE

La plupart des textes prévoient l'égalité de droit entre hommes et femmes. Cependant, des inégalités de fait persistent toujours et certaines discriminations de droit sont contenues essentiellement dans le code civil (la pratique de la polygamie).

Sur le plan juridique, la situation de la femme est rendue précaire par la juxtaposition des règles qui lui sont applicables, notamment : Le droit moderne, les règles coutumières et celles religieuses. Des exemples expliqueraient mieux cette juxtaposition

Ainsi, si le droit moderne est la seule source de droit reconnue officiellement, le droit coutumier ou religieux prévaut dans certaines régions.

En outre, le taux d'analphabétisme, la pauvreté et la méconnaissance des droits des femmes réduisent leur accès à la justice en cas de violation. Pourtant, L'article 8 de la Constitution dispose que "les hommes et les femmes ont les mêmes droits »

En plus des discriminations de fait, existent des discriminations de droit. Parmi les dispositions discriminatoires existantes dans le Code Civil, nous pouvons citer :

- ❖ l'homme est le chef de famille (article 324), en cette qualité, il lui revient le droit de choisir le lieu de résidence de la famille (article 247 et 331), et il peut empêcher sa femme d'exercer un métier de son choix (article 328). En cas de divorce, la femme n'obtient la garde de ses enfants que jusqu'à l'âge de 7 ans : « sauf accord spécial entre les parties, les enfants dès qu'ils auront atteint l'âge de sept ans, seront confiés à leur père » (article 359) ;
- ❖ le mari peut demander le divorce pour « cause d'adultère de sa femme » (article 341) alors que la femme ne peut le faire que « lorsqu'il aura entretenu sa concubine au domicile conjugal » (article 342) ;

la Guinée a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes et dispose d'un arsenal juridique qui garantit le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes (constitution, Code Pénal, etc.).

1.1.4. ENJEUX ET DEFIS A RELEVER.

La politique Nationale Genre est un volet de l'action gouvernementale pour la réduction des disparités fondées sur le sexe autrement dit, un instrument d'appui à la mise en œuvre des engagements auxquels la Guinée a souscrit pour promouvoir l'équité, la justice sociale, la lutte contre les VBG/MGF/ excision, la pauvreté en contribuant à l'élimination des inégalités entre les sexes et à la création de nouvelles conditions de vie pour toutes les couches sociales, en particulier les femmes.

De façon générale, la PNG constitue un cadre de référence et d'orientation de l'action gouvernementale et des partenaires au développement évoluant dans le domaine du Genre en Guinée.

Le principal enjeu est de mobiliser et de canaliser les efforts de l'ensemble des acteurs en vue de réduire voire, éradiquer l'inégalité et l'iniquité de Genre.

Toutefois, la mise en œuvre de la PNG pose d'autres défis majeurs en termes de :

- l'intégration effective du Genre dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement ;
- la prise en compte de l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) pour favoriser la budgétisation sensible au genre entre autres.
- la conception, la planification, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la coordination des stratégies, programmes et projets de développement multisectoriels ainsi que la mobilisation des ressources.

1.1.5. ACQUIS ET FAIBLESSES DE LA PNG 1.

A. ACQUIS

Il existe en Guinée, un ensemble d'éléments pouvant constituer le socle de la réussite et de la viabilité de la PNG. Parmi ces facteurs, on peut citer :

- ✓ Une volonté politique affirmée de promouvoir le genre dans les différents secteurs du développement ;
- ✓ la réduction des tabous sur les questions de genre ;
- ✓ Un début de prise en compte des questions de genre dans certaines politiques sectorielles, programmes et projets de développement ;
- ✓ l'existence d'un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 intégrant la dimension Genre ;
- ✓ l'existence de documents stratégiques sectoriels sur le Genre ;
- ✓ la réalisation d'études sur le travail des femmes;
- ✓ la réalisation d'études sur l'impact socioéconomique d'EBOLA sur les femmes ;
- ✓ L'existence d'un groupe de travail sur les VBG ;
- ✓ la réalisation d'une étude sur les VBG (y compris au sein des forces de défense et de sécurité et en milieu carcéral);
- ✓ l'existence d'un cadre de concertation des religieux sur la lutte contre les VBG/MGF/excision et la promotion de la planification familiale ;
- ✓ un environnement national et international favorable à la réduction, voire l'éradication des disparités homme/femme sur la base des instruments juridiques internationaux et régionaux signés et ratifiés par la Guinée ;
- ✓ L'existence d'une Politique Nationale de Promotion Féminine ;
- ✓ Le regain d'intérêt sur les questions de droits humains et de genre au plan international ;

- ✓ L'existence de structures nationales et régionales de promotion du genre et les nouvelles modalités de l'aide au développement ;
- ✓ l'existence d'une Chaire Genre à l'UGLC/S
- ✓ La signature et la ratification des principaux instruments internationaux, régionaux et sous régionaux relatifs aux droits des femmes
- ✓ L'existence d'un arsenal juridique qui garantit le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes (Constitution, Code Pénal, Code de l'enfant, textes d'application de la loi 10-01 de la santé de la reproduction, loi instaurant un quota de 30% pour les femmes sur toutes les listes des candidatures, etc.).
- ✓ l'existence de plusieurs mécanismes permettant la mise en œuvre des différentes stratégies et programmes au nombre desquels :
 - les services genre et équité dans presque tous les ministères ;
 - la création d'une direction Générale des Centres d'Autonomisation et de Promotion et Femmes ;
 - L'existence des centres de promotion et d'autonomisation des femmes ;
 - le groupe thématique genre élargi à l'ensemble des acteurs impliqués ;
 - les Comités régionaux de lutte contre les Violences Basées sur le Genre ;
 - les mécanismes de prévention et de prise en charge des VBG/MGF ;
 - le Comité national pour l'abandon des mutilations génitales féminines/excision - MGF /E
 - les Comités régionaux et préfectoraux de suivi des recommandations de la CEDEF ;
 - les comités techniques régionaux de protection des femmes/filles et enfants ;
 - l'office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM).

Les actions entreprises ont conduit à améliorer le niveau de sensibilité des populations (hommes et femmes) aux questions de genre, à élever les possibilités et opportunités des femmes à la promotion éducative, sanitaire, juridique, socioéconomique et culturelle des filles et autres groupes vulnérables.

B. FAIBLESSES

- Faiblesse du cadre institutionnel et des ressources (humaines, matérielles et financières) allouées aux questions de Genre ;
- juxtaposition du droit positif et du droit coutumier ainsi que la mauvaise interprétation de certains concepts religieux ;
- persistance des pesanteurs socioculturelles ;
- faiblesse des mécanismes de suivi évaluation ;
- Insuffisance des données désagrégées par sexe ;
- Faible capacité des autres acteurs impliqués dans le processus d'intégration des questions de Genre (leaders d'opinion, acteurs de terrain, communauté de base,...)
- Faible capacité nationale en matière de conception, de mise en œuvre et suivi évaluation des projets et programmes intégrant des questions de Genre ;
- Difficultés d'accès des femmes aux crédits ;
- Faible représentation des femmes dans les instances de prise de décision et à tous les niveaux ;

- Absence d'une budgétisation sensible au Genre ;
- Modicité du budget alloué au MASPFE ;
- Faible appui technique et financier des services Genre et Equité des départements ministériels ;
- Faible implication de ces derniers aux activités des départements de rattachement ;
- insuffisance de ressources humaines qualifiées dans le domaine du Genre.;
- manque de solidarité entre les femmes;
- taux élevé d'analphabétisme des femmes;
- manque de confiance en soi;
- faible utilisation des technologies améliorées
- faible coordination au niveau du MASPFE

Par ailleurs, les analyses ci-dessus menées montrent que des défis subsistent encore en matière :

- de respect des droits des femmes, de leur accès à la justice et la prévention/ protection contre les violences basées sur le genre,
- de participation aux sphères politique, économique et aux efforts de consolidation de la paix,
- de parité dans le secteur éducatif (primaire, secondaire, supérieur et enseignement technique),
- d'accès à l'information et aux services de santé, notamment la santé de la reproduction
- et d'accès aux ressources productives et aux opportunités d'emploi.

1.1.6. LES LEÇONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNG1.

L'expérience de la mise œuvre de la PNG1 se poursuit, mais d'ores et déjà avec les six années d'existence, nous avons tiré des leçons dont en voici quelques unes :

- L'information et la sensibilisation

Les efforts déployés en matière d'information et de sensibilisation tout au long du processus, comme médium de communication ont été un facteur favorisant l'adhésion à la politique Nationale du Genre.

- La confiance aux acteurs de mise en œuvre.

L'implication de l'ensemble des acteurs à toutes les phases de la mise en œuvre de la PNG 1 est une marque de confiance qui a été perçue et appréciée de tous. Cette implication a suscité leur engouement et a accru leur confiance et motivé leur participation.

- Le partenariat.

Depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre, la politique Nationale Genre1 a été le creuset d'un partenariat multiple entre le Ministère de l'action sociale, de la Promotion Féminine et de l'enfance à travers la Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre (MASPFE), les sectoriels, les communautés à la base, la Société Civile et les partenaires techniques et financiers, notamment le système des Nations Unies. Ce partenariat a été la clef certaine des résultats obtenus de la PNG1.

Le Ministère de l'action sociale a, à travers la Direction Nationale de la promotion féminine et du Genre opté pour l'ouverture, la critique, l'auto critique et la collaboration avec tous ceux qui interviennent en la matière.

- La participation communautaire.

La participation des communautés au processus a eu un impact indéniable sur la mise en œuvre de la PNG1.

- Le renforcement des capacités des acteurs.

Le renforcement des capacités des acteurs est, et demeure un préalable incontournable duquel dépend le succès escompté dans la mise en œuvre de toutes politiques, programmes et projets.

- Les moyens humains, matériels et financiers.

La mise en œuvre de cette politique reste liée à la qualité des moyens humains, matériels et financiers.

II- RAPPEL DES ELEMENTS FONDAMENTAUX ET DES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE.

2.1. FONDEMENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE DU GENRE

La Politique Nationale genre de 2011 a puisé ses fondements, non seulement dans les textes internationaux mais aussi les textes africains et nationaux relatifs au droit de la femme ratifiés. La politique révisée s'inspire des mêmes fondements.

1. AU NIVEAU INTERNATIONAL :

La lutte pour l'égalité de genre a suivi le même chemin que celle de l'instauration du respect des droits humains.

Déjà en 1945, la Charte des Nations Unies avait instauré non seulement l'égalité entre tous les êtres humains, mais également entre les hommes et les femmes. Cette égalité fut renforcée par la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, ainsi que d'autres instruments juridiques internationaux comme :

- la Convention concernant la lutte contre les discriminations dans le domaine de l'enseignement qui pose les jalons de l'égalité de chance pour les femmes et les filles dans l'enseignement de 1960 ;
- la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et des conflits armés de 1974.
- la Proclamation de l'Année Internationale de la Femme par l'Assemblée Générale des Nations Unies (Mexico) de 1975 ;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF) de 1979 ;
- la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 ;
- la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992 qui a pris en compte les différences entre les hommes et les femmes.
- la Conférence mondiale des droits de l'homme qui a intégré les questions de femme dans d'autres domaines de la vie de 1993 ;

- le Sommet mondial sur le Développement social tenu à Copenhague en 1995, qui a reconnu que l'avenir de la société et le progrès social sont liés à la condition de la femme ;
- Conférence de Beijing de 1995 sur l'évaluation de la 2e décennie : élaboration du plan d'action des 12 domaines prioritaires ;
- le Sommet du millénaire de (2000) qui a fixé un plan d'action avec 8 objectifs dont le 3ème objectif est axé sur la promotion de l'égalité de genre.
- la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) tenue en mai 2001 à Bruxelles) reconnaît que l'élimination de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans les pays les moins avancés pourraient, entre autres, être obtenues grâce à la promotion de l'égalité entre les sexes ;
- La Résolution 1325 et connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies « femmes, paix et sécurité ».

Il est à signaler que durant la dernière décennie, la compréhension et l'engagement sur l'approche genre ont augmenté sensiblement au sein des Nations Unies. Les politiques d'égalité de genre et les stratégies pour appliquer l'approche genre ont été développées.

Des mesures institutionnelles importantes ont été adoptées en vue d'accroître l'intérêt, les connaissances et la capacité professionnelle des dirigeants dans l'application de l'approche genre.

En 2015, les pays sont parvenus à un consensus sur la nécessité de financer le développement de manière exhaustive. Après un processus de négociation qui a duré plus de deux ans, les gouvernements ont approuvé, le 2 août 2015, un programme ambitieux qui présente 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et à promouvoir la prospérité tout en protégeant l'environnement d'ici à 2030.

2. AU NIVEAU AFRICAIN

Dans le but de renforcer la lutte contre les inégalités entre les sexes, les organisations africaines ont œuvré pour une convergence entre les engagements internationaux et les instruments d'institutionnalisation de politiques sexospécifiques au niveau régional et sous-régional.

Au titre de ces engagements et instruments qui sous-tendent la PNG, on peut retenir entre autres :

- ✓ La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1981) ;
- ✓ Le protocole additionnel à la charte Africaine des droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2003) ;
- ✓ Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en 1990 ;
- ✓ La Conférence internationale sur les femmes sur le thème : «les Femmes Africaines et le développement économique, investir dans notre avenir» (1998) ;
- ✓ L'Acte constitutif de l'Union Africaine et l'adoption de la Parité au niveau de la commission (2002) ;
- ✓ La Déclaration ministérielle à la conférence de Johannesburg invitant les Gouvernements Africains à intégrer des perspectives sexospécifiques dans leurs plans de développement et budgets nationaux (2002) ;
- ✓ La Déclaration solennelle des Chefs d'Etats Africains à porter à au moins 30% la participation des femmes dans toutes les instances de prise de décision et des postes électifs (2004) ;
- ✓ La 7^{ème} Conférence Régionale Africaine sur les Femmes (2004)
- ✓ La politique du genre de la CEDEAO (2004) ;

- ✓ La Politique du Genre de l'Union Africaine (2010).
- ✓ L'acte additionnel de la CEDEAO
- ✓ l'AGENDA 2063 de l'Union Africaine (septembre 2015) qui constitue un Cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable et une Stratégie globale pour optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains.

3. AU NIVEAU NATIONAL

La PNG2 s'aligne sur ;

- ✓ la Constitution de mai 2010 qui pose le principe général de non discrimination et garantit aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes dans tous les domaines ;
- ✓ La Stratégie de développement économique et social à moyen et long terme «Guinée : Vision 2040» ;
- ✓ Le plan national de développement économique et social (PNDES)
- ✓ La lettre de politique de développement humain (LPDH) ;
- ✓ Le programme National de développement Humain (PNDH) ;
- ✓ La stratégie d'assistance à la guinée (SAG) ;
- ✓ La Politique nationale de promotion féminine;
- ✓ La Politique nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- ✓ La Politique de promotion et de protection de l'enfance ;
- ✓ Le Code du travail ;
- ✓ Le Code civil révisé
- ✓ Le Code foncier et domaniale ;
- ✓ Le Code pénal ;
- ✓ Le Code des collectivités locales.
- ✓ le Document de Politique Nationale de Protection Sociale
- ✓ les différentes politiques sectorielles"
- ✓ le profil pays du dividende démographique

2.2. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE NATIONALE DU GENRE.

➤ VISION DE LA POLITIQUE NATIONALE DU GENRE.

Au regard des enjeux et des défis à relever dans le domaine du genre, la vision du Gouvernement est de « *bâtir une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités, qui garantit à tous (hommes et femmes, filles et garçons) la réalisation de leur potentiel pour leur plein épanouissement* »

➤ PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PNG

La marche vers l'égalité des sexes passe par la réaffirmation de la personnalité de la femme et le respect des valeurs et normes de la société. Cette politique est régie par des principes directeurs qui sont :

- a. Le genre est une approche multidimensionnelle à la fois politique, sociale, économique et culturelle qui touche tous les domaines et secteurs de développement, et reste fondamentale pour atteindre tous les objectifs du développement durable.
- b. Modifier les inégalités existantes entre les femmes et les hommes est un processus social et économique complexe et de longue haleine.

- c. L'analyse des différences et des disparités entre les femmes et les hommes doit être un critère de base pour l'évaluation des résultats et des actions de développement ;
- d. La formulation des politiques doit prendre en considération l'importance des rapports de genre pour le fonctionnement de l'économie et les institutions économiques, et établir les liens nécessaires entre les analyses aux niveaux micro, méso et macro ;
- e. La participation des femmes au même titre que les hommes au processus de développement ne pourra se faire que dans le contexte d'un partage égal des responsabilités entre les hommes et les femmes.
- f. Les rapports de genre sont évolutifs

2.3. Objectifs visés et résultats attendus de la PNG.

OBJECTIF GÉNÉRAL :

L'objectif général visé par la PNG révisée est de promouvoir, d'ici à 2030, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes par la réduction significative et durable de toutes les formes de disparités et de discriminations fondées sur le sexe.

➤ Objectifs spécifiques :

En terme **d'objectifs spécifiques** elle vise à :

- doter le pays d'un Document de référence actualisé sur le genre ;
- Contribuer à la réduction des disparités entre les sexes en Guinée ;
- rétablir l'égalité entre les sexes ;
- promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes (en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision) dans le respect de leurs droits fondamentaux ;
- promouvoir des droits égaux et des opportunités égales en termes d'accès et de contrôle des services sociaux de base ;
- promouvoir un développement économique participatif, un accès et une répartition plus équitables des ressources et des revenus ;
- développer une participation égale des hommes et des femmes aux sphères de décision à tous les niveaux ;
- promouvoir l'institutionnalisation du genre dans tous les domaines ;
- promouvoir un partenariat dynamique pour le genre ;
- favoriser la budgétisation sensible au genre et l'autonomisation de la femme ;
- promouvoir les femmes aux niveaux des instances et organisations nationales de prise de décisions, y compris au niveau de la société civile.

RESULTATS ATTENDUS

Les Résultats attendus sont :

- la Guinée dispose d'un Document de référence actualisé sur le genre.
- les disparités entre les sexes sont réduites en Guinée à travers le rétablissement de l'égalité entre les sexes ;
- la création des conditions pour un développement participatif et équitable des hommes et des femmes (en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision) dans le respect de leurs droits fondamentaux.

- les droits égaux et les opportunités égales en termes d'accès et de contrôle des services sociaux de base sont promus;
- une participation égale des hommes et des femmes aux sphères de décision à tous les niveaux ;
- le genre est institutionnalisé dans tous les domaines ;
- l'existence d'un partenariat dynamique pour le genre ;
- La budgétisation sensible au genre et l'autonomisation sont assurées ; (les services genres et équités des départements ministériels sont pris en compte dans le BND) ;
- les femmes sont plus représentées dans les instances de décisions.

III. LES AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

La PNG révisée comprend six (6) axes stratégiques qui sont :

Axe stratégique I : L'accès aux services sociaux de base

La réalisation de l'axe stratégique 1 se fera à travers les cinq (05) objectifs et stratégies ci-après :

Objectif Stratégique 1. Améliorer l'égal accès à l'éducation et à la formation ;

Cet objectif vise non seulement la réduction significative de l'écart existant dans l'accès à l'éducation entre filles et garçons, mais aussi l'amélioration de la présence féminine dans les effectifs du corps enseignants des différents systèmes éducatifs Guinéens.

En termes de stratégies, il s'agira de s'appuyer : (1) l'Accroissement de l'offre éducative de qualité (infrastructures, équipements, formation des enseignants, des outils pédagogiques, respect des ratios...); (2) la mobilisation des acteurs sociaux (populations, ONG, Etat, collectivités locales, privés, PTF, etc.) en faveur de l'éducation des filles et des garçons ; (3) la Promotion des structures d'éveil de la petite enfance ; (4) le Renforcement les capacités des institutions d'enseignement, des familles, ONG, associations et autorités pour une éducation non discriminatoire et sensible au genre ;

Objectif Stratégique 2. Assurer aux hommes et aux femmes, ainsi qu'aux filles et garçons, des services de santé de qualité, y compris la santé de la reproduction.

L'atteinte de cet objectif renforcera la protection sociale des hommes et des femmes; des filles et des garçons, relativement à la couverture sanitaire. Les stratégies de mise en œuvre se fonderont sur: (1) l'Amélioration de la demande, l'offre et l'utilisation des services et des soins pour garantir la disponibilité, l'accessibilité des soins et services de qualité (infrastructures, équipements, les produits, nombre et qualité du personnel...); (2) le Renforcement de la participation communautaire dans les programmes de santé de la reproduction ; (3) la Contribution à l'élimination sur l'ensemble du territoire National, des pesanteurs socioculturelles liées à l'utilisation des services de santé ; (4) la Promotion au niveau de la population, des comportements favorables à l'hygiène et à la santé par la vulgarisation des mesures d'hygiène corporelle, alimentaire et environnementale ; (5) le Renforcement des actions pour la réduction du taux de mortalité maternelle et infantile ; (6) l'Implication des femmes et des hommes, ainsi que des structures d'encadrement scolaire dans l'éducation à la vie sexuelle responsable et à la Santé de la Reproduction ; (6)

l'Intégration de l'éducation à la Santé de la Reproduction dans les programmes scolaires et universitaires ; (7) la Promotion des mutuelles de santé pour une meilleure accessibilité aux soins à tous ; (8) la prise en charge de la santé des personnes en situation d'extrême vulnérabilité ; (9) le Renforcement des efforts en instituant des cadres favorables et des dispositifs de surveillance de l'offre de services de santé sensibles au genre ; (10) la Contribution à l'accroissement du taux d'utilisation de la PF tant en milieu rural qu'en milieu urbain ; et (11) la Prise en compte les besoins spécifiques de santé et de SR des femmes, des adolescent(e)s et des hommes dans le secteur santé.

Objectif Stratégique 3 : Améliorer la prise en compte du genre dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Cet objectif permettra de réduire le taux d'infection au VIH/SIDA et assurer une meilleure prise en charge des personnes infectées. Il se fera à travers : (1) le Renforcement des actions pour la réduction du taux de prévalence au VIH/SIDA à travers des programmes de prévention sur les IST, le VIH/SIDA ; (2) le Relèvement du niveau d'information et de protection des femmes et des adolescentes contre l'IST/SIDA ; (3) le Renforcement des capacités de planification et de coordination des interventions au niveau national, local et sectoriel ; (4) l'Amélioration de l'accessibilité et l'utilisation des préservatifs en vue de l'adoption par les populations sexuellement actives, des comportements à moindre risque ; (5) l'Amélioration de la prise en charge effective des personnes affectées par le VIH/SIDA, sur le plan psychosocial, médical, juridique, nutritionnel et socioéconomique ; et (6) la Poursuite de l'appui pour la mise en œuvre des programmes SIDA, notamment en ce qui concerne les capacités de gestion et d'acquisition des médicaments.

Objectif Stratégique 4 : Améliorer le système d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable des populations en milieu urbain et rural.

Cet objectif permettra de satisfaire les besoins des populations dans leur cadre de vie et leur accès à l'eau potable. Cela à travers : (1) le Accroissement de l'offre de service de qualité d'infrastructures et d'équipements en eau potable dans les zones urbaines et rurales (forages, puits améliorés, sources aménagées,...) ; (2) l'Accroissement de la participation des femmes à la gestion des points d'approvisionnement en eau potable ; (3) le Renforcement du contrôle permanent de la qualité de l'eau offerte à la population ; (4) le Renforcer les capacités communautaires en matière d'animation, de suivi et d'entretien des infrastructures existantes ; (5) la Promotion d'un système intégré d'assainissement dans nos communautés des latrines, lavage des mains, l'implantation des poubelles...) (6) le Renforcement de la participation des femmes/hommes dans les activités de gestion, de contrôle des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (7) le Renforcement du Plaidoyer auprès des décideurs pour l'introduction de l'éducation et de l'information environnementales dans les programmes scolaires et de développement local ; (8) le Renforcement de la mise en place d'unités de transformation et de recyclage des ordures de toutes catégories (ménagères, industrielles, plastiques, bouteilles etc.) ; (9) l'Accroissement de l'implication des femmes dans la gestion intégrée et participative des ressources naturelles dans les zones à écologie fragile ; (10) l'Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural ; et (11) la Prévention et gestion des catastrophes naturelles.

Objectif Stratégique 5 : Valoriser la position sociale de la femme et renforcer ses potentialités.

Cet objectif vise l'élimination des préjugés et autres stéréotypes à l'égard des femmes, en s'appuyant sur : (1) la Disponibilité de données statistiques désagrégées par sexe, âge, résidence,... ; (2) la Promotion des attitudes et les pratiques favorables à l'équité et à l'égalité de reconnaissance, de traitement, de chances et de résultat envers les femmes et les hommes ; (3) le Renforcement de la mobilisation des populations en faveur des changements de mentalité et de comportement indispensables à la réduction des inégalités liées au sexe ; et (4) la Poursuite le renforcement de capacités en genre des différentes catégories de la population.

Axe stratégique II : Respect des droits humains et lutte contre les violences basées sur le genre/MGF/E

Il se décline à travers les quatre (4) objectifs et stratégies ci-après :

Objectif Stratégique 1 : Assurer l'égal exercice des droits fondamentaux par les hommes et les femmes

L'atteinte de l'objectif permettra aux hommes et aux femmes de jouir pleinement de leur citoyenneté sur la base de l'égalité. Les stratégies indiquées pour mettre en œuvre ces objectifs consisteront : (1) la Promotion des mécanismes et mesures assurant aux femmes, et aux hommes, les moyens pour l'exercice de leur pleine citoyenneté ; (2) la Création d'un environnement social propice qui développe chez l'ensemble des acteurs une vision commune d'une société de justice et d'équité ; (3) le Renforcement des capacités des organisations et institutions en charge du suivi et du contrôle du respect des droits humains et de l'accompagnement juridique des nécessiteux ; et (4) la Poursuite de la promotion l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes dans les différents instruments juridiques.

Objectif Stratégique 2 : Accroître les efforts au niveau national dans la lutte contre les facteurs de vulnérabilité des personnes.

L'accent est mis ici sur l'éradication du phénomène de la traite des personnes. Cela à travers : (1) l'Opérationnalisation de la politique nationale de la protection sociale ; (2) la Promotion des mécanismes de contrôles et de suivi du phénomène de la traite des personnes ; et (3) le Développement des projets et programmes en faveur des personnes victimes de traite ;

Objectif Stratégique 3 : Lutter contre les violences basées sur le genre et les MGF/E.

Les stratégies suivantes permettront de combattre les facteurs perpétuant les VBG/ MGF/E à travers : (1) la Vulgarisation des documents relatifs aux questions de genre ; (2) le Renforcement de la lutte contre les pratiques socioculturelles néfastes à la santé et au bien-être des femmes/filles ; (3) l'Accroissement des actions pour l'éradication de la pratique de l'excision ; (4) le Renforcement de la mise en place des mécanismes pour la prise en charge des victimes de violence ; (5) le Renforcement de l'implication des garants de la morale sociale (chefs coutumiers et religieux, autres leaders d'opinion de haute estime) dans la lutte contre les violences ; (6) le Renforcement de l'engagement des autorités de la justice sur l'application effective des textes sur les violences ; (7) la Restauration de l'instruction civique et morale à tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle ; (8) le Renforcement de la formation des professionnels de la santé et de la justice sur les textes légaux en matière de

lutte contre les VBG, ainsi que sur les procédures de prise en charge des victimes ; (9) le Renforcement des mécanismes de communication pour la promotion du genre et la lutte contre les VBG/MGF/E ; et (10) le Renforcement de la participation communautaire dans la lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre/MGF/E.

Objectif Stratégique 4 : Améliorer la connaissance des droits humains et l'accès de tous à la justice

Le déficit en informations sur les droits fondamentaux sera comblé et les citoyens pourront accéder à la justice en cas d'atteinte de leurs droits. Il va falloir : (1) le développement d'instruments et mécanismes qui assurent l'information au quotidien des citoyens et citoyennes sur les lois, la législation, leurs droits et devoirs en matière de justice et sur la procédure d'accès à la justice ; (2) l'Implication des populations dans la définition et l'institutionnalisation d'une justice accessible et abordable ; et (3) la Création d'un environnement judiciaire/juridique favorable aux recours des victimes.

Axe stratégique III : Promotion économique des femmes/hommes

La réalisation de l'axe stratégique 3 se fera à travers les cinq (05) objectifs et stratégies ci-après :

Objectif stratégique 1 : Promouvoir l'égalité en droits et opportunités en matière d'accès, de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus.

Les femmes et les hommes auront les mêmes opportunités d'accès, de contrôle et de partage de revenus. Pour cela il faudra : (1) l'Amélioration des opportunités de promotion économique des femmes à travers l'accès aux ressources, à l'emploi, aux crédits et aux revenus ; (2) le Renforcement des capacités des femmes/hommes en technique de conservation et d'exploitation des ressources naturelles ; et (3) la Vulgarisation des technologies en économie d'énergie.

Objectif stratégique 2 : Renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes en vue de leur autonomisation.

Les résultats de cet objectif seront le renforcement des dispositifs d'autonomisation des femmes, notamment dans le domaine économique. La mise en œuvre se fera à travers : (1) le Renforcement des mécanismes d'appui et d'accompagnement de proximité en faveur des femmes dans l'accès à l'auto emploi, à l'emploi ainsi que dans la création et la gestion d'entreprises ; (2) la Mise en place des moyens et instruments techniques permettant de promouvoir la prise en compte du travail non rémunéré des femmes dans le système de comptabilité nationale ; (3) le Renforcement des mécanismes d'allègement des tâches domestiques ; (4) le Renforcement des mécanismes d'accès aux crédits ; (5) l'Amélioration des capacités des femmes et des hommes à absorber les ressources disponibles au sein des programmes spécifiques de soutien aux initiatives de base ; (6) la Promotion des technologies appropriées et à faibles coûts de traitement et de conservation des produits locaux ; (7) le Renforcement des opportunités de promotion d'activités génératrices de revenus ; (8) l'Appui à la promotion de projets communautaires de la gouvernance et accès aux sphères de production locale, d'agroforesterie, de petit élevage, d'artisanat, de pisciculture et de transformation des produits agro-alimentaires ; (9) le Renforcement des capacités

entrepreneuriales des femmes; (10) l'Amélioration de l'accès des hommes et des femmes à l'emploi décent, aux ressources économiques, à l'information, aux technologies ; (11) la Mise en place des mécanismes d'accès des femmes aux NTIC favorisant leurs activités économiques

Objectif stratégique 3 : Promouvoir l'accès équitable aux facteurs de production (ressources naturelles, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements)

Les secteurs de production seront soutenus à travers la stratégie suivante : Promotion d'un environnement favorable pour un accès égal et équitable des hommes et des femmes aux infrastructures, équipements et ressources naturelles (terre, périmètres aménagés, forêt, etc.) aux crédits et à la technologie.

Objectif stratégique 4 : Renforcer les capacités professionnelles des hommes et des femmes à tous les niveaux :

Les résultats attendus consistent en l'amélioration des capacités organisationnelles et opérationnelles des femmes et des hommes dans le domaine de l'entrepreneuriat. Ils seront obtenus à travers : (1) l'Amélioration des capacités entrepreneuriales des femmes ; et (2) la Création des mécanismes d'appui et d'accompagnement de proximité en faveur des femmes.

Objectif stratégique 5 : Développer des opportunités pour l'emploi pour l'accroissement des revenus.

Les stratégies suivantes permettront aux femmes et aux hommes d'accéder aux revenus à travers l'emploi et/ou l'auto-emploi : (1) la Création et le développement du capital productif et le renforcement du capital humain sensible au genre ; (2) l'Amélioration de l'accès des femmes aux actifs productifs et au renforcement des capacités ; et (3) le Renforcement des mesures incitatives à l'observation de principes sensibles au genre dans le secteur de l'emploi au plan national.

Axe stratégique IV : Amélioration de la gouvernance et de l'accès équitable aux instances de prise de décision

Cet axe se décline à travers les trois (3) objectifs et stratégies ci-après :

Objectif Stratégique 1 : Promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes aux sphères de décision.

L'atteinte de cet objectif permettra d'améliorer la participation active des femmes dans les instances de décision en s'appuyant sur : (1) le Renforcement des capacités managériales des femmes et des hommes ; et (2) le Renforcement d'un environnement propice à l'égalité des chances.

Objectif Stratégique 2 : Assurer la participation équitable des femmes et des hommes aux efforts de promotion de la paix.

Les femmes et les hommes seront impliqués dans tout processus de prévention, de résolution des conflits et de consolidation de la paix. Cela à travers : (1) la Revalorisation du rôle des

femmes dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits ; (2) le Renforcement des mécanismes institutionnels de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité ; et (3) la Promotion des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels, ainsi que contre toutes les autres formes de violence dans les situations de conflit.

Objectif Stratégique 3 : Renforcer les structures en charge du genre

Les stratégies qui suivent visent le renforcement des capacités des structures en charge des questions du genre : (1) l'Accompagnement des différents acteurs dans leurs actions de promotion du genre ; (2) la Restructuration du mécanisme gouvernemental en charge des questions du genre ; (3) le Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des structures chargées de la promotion du genre.

Axe stratégique V : L'institutionnalisation du genre en Guinée

La réalisation de l'axe stratégique 5 se fera à travers les quatre (04) objectifs et stratégies ci-après :

Objectif Stratégique 1 : Améliorer le niveau de compréhension et de connaissance en genre, en lien avec les paramètres de développement.

Le concept genre est connu des populations. Il se matérialisera davantage à travers : (1) l'Amélioration des connaissances des acteurs sur le concept genre à tous les niveaux ; et (2) Une large information de l'ensemble des acteurs sur le potentiel de connaissance et les dispositifs existants en la matière ;

Objectif Stratégique 2 : Créer un environnement favorable à l'appropriation du concept genre par les populations pour un changement de comportement.

Les populations s'approprient du concept genre en passant par : (1) le Développement des stratégies et des programmes d'éducation au développement pour l'appropriation du concept genre au niveau des individus, des organisations sociales et des institutions publiques et privées ; (2) le Renforcement de l'implication des leaders d'opinion, les autorités locales et nationales, les chefs religieux et coutumiers dans les actions de communication en faveur du genre ; et (3) la Promotion des valeurs culturelles et religieuses favorables à l'égalité et à l'équité entre les hommes et les femmes, comme fondements.

Objectif Stratégique 3 : Promouvoir la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets de développement ainsi que la gouvernance à tous les niveaux

La dimension genre est prise en compte dans toute politique, programme et projet de développement à travers : (1) la Promotion d'un environnement institutionnel favorable et capable de porter les enjeux du genre ; (2) la Mise en place des mécanismes et des outils appropriés à l'institutionnalisation du genre dans tous les secteurs de la vie quotidienne ; (3) le Développement des actions spécifiques pour l'intégration du genre dans chaque secteur ; (4) le Renforcement des capacités des planificateurs et économistes pour l'intégration du genre dans les budgets sectoriels et différents plans de développement ; et (5) l'Appui à la mise en place d'un système de comptabilité budgétaire sexo-spécifique.

Objectif Stratégique 4 : Améliorer l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre

Ces stratégies permettront de suivre l'évolution des actions menées en faveur de l'égalité de genre : (1) la Mise en place un système de suivi évaluation sensible genre à tous les niveaux pertinents de la gestion du développement ; (2) la Conception d'indicateurs ou outils de collecte d'informations pertinents sexospécifiques, base de mesure des effets des actions de développement sur les femmes et sur les hommes ; (3) le Renforcement des capacités nationales (administration, université, centres de recherche) dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données ventilées par sexe ; et (4) la Promotion de l'éclosion d'une masse critique de personnes porteuses du suivi de la PNG, capable de concevoir, suivre, collecter et évaluer les indicateurs.

Axe stratégique VI : Développement d'un partenariat actif en faveur du genre en Guinée

De toute évidence, pour avancer véritablement sur les questions du genre, il faut que les partenaires se mobilisent et mutualisent leurs moyens. En d'autres termes, c'est en travaillant en synergie, en mobilisant les partenaires internes et externes, que l'on pourra résoudre de façon significative et durable les inégalités de sexe dans la gouvernance et le développement. C'est pourquoi, il est judicieux et urgent d'envisager le développement d'un partenariat stratégique et opérationnel, d'une part avec la coopération sous régionale, régionale et internationale et, d'autre part avec l'ensemble des acteurs au niveau national (secteur public et privé, société civile, les leaders religieux et communautaires, les femmes et jeunes leaders, les communicateurs traditionnels, les médias, les communautés, etc.) pour une synergie d'actions en faveur de la PNGII. Cela exige la mise en place de mécanismes de concertation et de dialogue permanents pour canaliser les énergies, susciter et démultiplier les motivations au bénéfice du genre.

Les échanges d'expériences internes et avec l'extérieur pourraient constituer un support important pour enrichir notre expérience en matière de genre.

L'opérationnalisation de cet axe stratégique se fera à travers les deux (2) objectifs et les Stratégies ci-dessous :

Objectif stratégique 1 : Développer les échanges aux niveaux national, sous régional, régional et international en faveur du genre.

Cet objectif stratégique vise à asseoir et à promouvoir une concertation active et fructueuse et un cadre de dialogue permanent qui font avancer le genre. Les stratégies suivantes sont nécessaires pour cela : (1) le Développement de la coordination multisectorielle des partenaires de la promotion du genre ; (2) le Renforcement du partenariat stratégique et opérationnel avec l'ensemble des acteurs au niveau national (secteur public et privé, société civile, les leaders religieux et communautaires, les femmes et jeunes leaders, les communicateurs traditionnels, les médias, communautés, etc.) pour une synergie d'actions en faveur de la PNG ; (3) le Développement des partenariats stratégiques et opérationnels avec la coopération sous régionale, régionale et internationale pour une synergie d'actions en faveur de la PNG ; et (4) le Renforcement des rencontres nationales, sous régionales, régionales et internationales d'échanges d'expériences. et de bonnes pratiques.

Objectif stratégique 2 : Renforcer le partenariat et la coordination pour la mobilisation des ressources en vue du financement de la PNG

A travers cet objectif, la PNG révisée entend se donner les moyens suffisants pour atteindre son but : la mobilisation des ressources constitue effectivement un maillon essentiel de la mise en œuvre de la politique et, à ce titre, nécessite des interventions particulières et bien ciblées. Cela à travers : (1) le Développement d'un partenariat dynamique axé sur l'amélioration de la mobilisation des ressources ; (2) le renforcement du cadre de concertation et de dialogue permanent en vue de l'amélioration des interventions des partenaires et assurer la complémentarité des interventions ; et (3) le Développement des stratégies appropriées pour la mobilisation sociale, des moyens d'intervention et le développement des mécanismes participatifs nécessaires à la mise en œuvre de la PNG.

IV : STRATEGIE D'INTERVENTION

La stratégie de mise en œuvre devra prendre en compte les aspects suivants :

➤ Une stratégie de communication pour soutenir la mise en œuvre de la PNG

La PNG devra être soutenue par une bonne stratégie de communication. Une telle initiative a pour objet d'informer et de sensibiliser les diverses catégories d'audience autour de la PNG en vue de (i) susciter leur adhésion et leur participation effective, (ii) obtenir les changements de comportement souhaités en faveur de l'égalité du genre et (iii) partager les échanges d'expérience et la vulgarisation des résultats.

Le Ministère chargé de la communication, les medias publics et privés, le réseau des journalistes, le réseau des femmes Ministres et parlementaires, les réseaux genre, les communicateurs traditionnels, les artistes, les associations sportives et culturelles, les relais communautaires, les chercheurs de l'université, les enseignants et les ONG spécialisées en IEC seront les partenaires pour la conduite de la stratégie de communication. Cette stratégie de communication devra être soutenue par une production conséquente de supports d'information.

Concrètement, il s'agira de :

- Elaborer une stratégie de communication (supports adaptés sur le genre, site WEB) ;
- Renforcer les capacités des communicateurs modernes (les médias publics et privés) et traditionnels en matière de communication pour une meilleure appropriation et un changement de comportement des populations sur les questions de genre;
- Créer des grilles spécialisées sur les questions de genre (Information/sensibilisation).
- Renforcer les capacités des radios rurales et communautaires sur les questions de genre;

Le schéma de mise en œuvre de la PNG reposera sur quelques directives à suivre. Il s'agit notamment de :

➤ La responsabilité de l'Etat

L'exécution de la PNG interpelle l'Etat en tant que maître d'ouvrage, mais aussi toutes les autres parties prenantes en tant qu'acteurs et actrices du développement. Le rôle stratégique de l'Etat, dans ce contexte, doit être une réalité. L'interdépendance des enjeux et des objectifs de la PNG exige une complémentarité et une synergie des intervenants.

La coordination de la mise en œuvre des activités de la PNG est assurée par le Ministère en charge du genre. L'exécution se fera en collaboration avec les différentes structures impliquées et les partenaires au développement qui contribuent au financement ; La société civile sera l'un des acteurs majeurs de la mise en œuvre et du suivi de la PNG. A ce titre, elle sera membre à part entière des différentes instances de concertation, d'exécution et de suivi évaluation qui seront mises en place.

L'atteinte des résultats de la PNG est fortement corrélée à l'efficacité du schéma institutionnel de mise en œuvre qui dépend à son tour de l'engagement de toutes les parties prenantes à la respecter et à la mettre en œuvre telle que définie.

La stratégie générale de mise en œuvre reposera sur les éléments ci-dessous :

- La complémentarité et la synergie d'actions. Pour cela il faudra :
 - Harmoniser les interventions des projets et programmes qui accompagnent le ministère en charge des questions de genre dans le cadre de l'approche Unie dans l'Action;
 - Apporter un appui conseil à l'Etat à travers ses services déconcentrés pour la promotion des questions de genre;
 - mettre en place un cadre de concertation pérenne pour une synergie d'action entre les différents acteurs.
- La gestion axée sur les résultats ;
- La décentralisation ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- L'habilitation et la responsabilisation des bénéficiaires ;
- La dimension socioculturelle de la promotion du genre.

La promotion du genre est une question transversale qui ne peut trouver réponse dans le cadre d'un plan d'action quelque soit son exhaustivité. Elle requiert une démarche holistique. Aussi, les différentes politiques sectorielles doivent être complémentaires de la présente politique qui privilégiera la cohérence et l'harmonisation des interventions pour une plus grande synergie et un maximum d'impact.

La gestion axée sur les résultats

Au titre des principales faiblesses qui ont freiné les actions de promotion du genre, se tient en bonne place l'insuffisance des ressources. Aussi, l'accent sera-t-il mis sur l'utilisation judicieuse des ressources fondées sur l'effectivité des résultats .Ce qui suppose l'amélioration de la capacité d'absorption des ressources par les différentes administrations grâce à une bonne maîtrise de divers procédures et outils, aussi, la réalisation de gain de productivité. Afin de disposer des ressources nécessaires à la réalisation de la PNG, il est important d'initier des actions de plaidoyers pour une mobilisation suffisante des ressources en faveur des questions de genre (Etat et partenaires).

La décentralisation

Dans la perspective d'une décentralisation intégrale en Guinée, qui va élargir les opportunités de participation des populations à la base, l'efficacité et le succès de cette Politique dépendront pour une large part de la prise en compte d'une telle réalité dans les plans locaux de développement. Aussi, les collectivités locales doivent prendre en compte les questions

genre dans leur plan de développement local (PDL), (depuis le diagnostic socioéconomique local DSEL).

Le renforcement des capacités des acteurs

Le succès limité dans la mise en œuvre de la plupart des politiques sectorielles est attribuable à la faible capacité des acteurs à concevoir, formuler, exécuter et suivre la réalisation des projets et programmes. Le renforcement des capacités des acteurs doit être une composante essentielle de la présente politique. Un accent particulier doit être mis sur la formation-action des membres des organes de coordination et d'orientation sur la PNG afin de les rendre opérationnels.

L'habilitation et la responsabilisation des bénéficiaires

Les actions de promotion du genre doivent de plus bannir l'assistanat pour s'inscrire dans une véritable logique d'élargissement des opportunités d'activités génératrices de revenus pour les femmes et pour les hommes. Il s'agit de favoriser véritablement leur accès aux facteurs et aux ressources, seule condition pour assurer leur habilitation et leur autonomisation. La responsabilisation des bénéficiaires est un critère d'autonomisation.

En effet, la femme et l'homme ont besoin d'être autonomes, gestionnaires et comptables des actes qu'ils posent. Pour cela, les bénéficiaires doivent être Impliqués et responsabilisés pour leur adhésion effective afin d'assurer un contrôle citoyen de l'action publique

La dimension socioculturelle de la promotion du genre

Les succès limités de certaines stratégies de développement, en particulier celles de promotion du genre s'expliquent par la faible référence aux enseignements de l'histoire du développement et aux valeurs culturelles. Un changement conscient en faveur de la promotion du genre requiert une rupture par rapport aux habitudes acquises et faciles qui privilégient un développement exogène basé sur des modèles importés en faveur de stratégies plus endogènes.

Cela ne signifie aucunement une vie en autarcie, mais traduit la nécessité d'une absorption consciente des influences extérieures qui pourraient constituer des sources de chocs culturels et entraîner des replis sur soi. En matière de développement, les changements conscients sont plus durables que ceux non compris et imposés.

V- SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNG

1. LES ORGANES DE COORDINATION ET D'ORIENTATION

Ce sont :

- a- Le Conseil national pour la promotion du genre (CONAPG) ;
- b- Le conseil régional pour la promotion du genre (COREPG) ;
- c- Le Conseil préfectoral et communal pour la promotion du genre (COPPG/ COCPG).

a) Le Conseil national pour la promotion du genre (CONAPG)

Le Conseil National pour la Promotion du Genre (CONAPG) est l'instance nationale de décision et d'orientation en matière de genre en Guinée. Il se réunit une fois par an, sur la base du rapport de situation du genre, présenté par le Secrétariat Permanent en vue :

- d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la PNG et,

- de donner des orientations et directives nécessaires pour la promotion de l'égalité du genre en Guinée.

Le Conseil national pour la promotion du genre est chargé de :

- assurer une synergie d'actions de tous les acteurs intervenant pour la promotion du genre ;
- donner des avis et appréciations sur la mise en œuvre des actions conformément aux plans établis et aux résultats attendus ;
- faire des recommandations et donner des orientations pour la réalisation des différents plans ;
- assurer le plaidoyer pour la mobilisation des ressources et le soutien en faveur de la promotion du genre et développer un partenariat actif ;
- assurer le suivi et l'évaluation de façon périodique du niveau d'exécution de la PNG ;
- valider les propositions issues des évaluations et identifier les stratégies d'accélération.

Le Conseil national pour la promotion du genre regroupe les représentants du gouvernement, des institutions nationales, et ceux des partenaires au développement (société civile, communautés religieuses et coutumières, secteur privé, acteurs locaux et partenaires techniques et financiers).

Il est présidé par le Premier Ministre, assisté de trois vice-présidents qui sont respectivement :

- 1er vice-président : le ministre en charge de la promotion féminine ;
- 2ième vice-président : le ministre en charge de l'économie et des finances ;
- 3ième vice-président : le ministre en charge de l'administration du territoire et de la décentralisation.

Les rapporteurs sont les secrétaires généraux des ministères en charge de la promotion féminine, en charge de l'économie et des finances, en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation et le Secrétaire permanent du CONAPG.

b) Le Conseil régional pour la promotion du genre (COREPG)

Un Conseil régional pour la promotion du genre (COREPG) est mis en place dans chaque région administrative.

Il est le répondant du CONAPG au niveau régional et regroupe les mêmes types d'acteurs qu'au niveau du CONAPG, présents dans la région. Les structures régionales de promotion féminine reçoivent mandat du CONAPG et exécutent ses missions au niveau régional. A ce titre ils cumulent l'ensemble de ses prérogatives au niveau régional.

Le COREPG est placée sous l'autorité du gouverneur qui assure la présidence de ses sessions. Il est assisté de deux rapporteurs qui sont respectivement le directeur régional du ministère en charge de la promotion féminine et le directeur régional du ministère en charge de l'économie et des finances.

c) Le Conseil préfectoral pour la promotion du Genre (CPPG) et Le Conseil communal pour la promotion du Genre (CCOPG)

Les instances ou organes préfectoraux et communaux de concertation servent de cadres pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale genre.

Les conseils communaux genre concerneront aussi bien les communes urbaines que les communes rurales.

Chaque conseil préfectoral ou communal genre sera composé des représentants de tous les acteurs du développement actifs au niveau préfectoral ou communal, des directeurs préfectoraux, des conseillers communaux et éventuellement des Partenaires Techniques et Financiers.

Le conseil préfectoral ou communal genre assume la même mission de pilotage et d'exécution de la PNG préfectoral ou dans tout l'espace communal.

Le nombre et les détails de la composition des différents organes seront précisés par des textes règlementaires. Toutefois, il est retenu dans la mesure du possible, le principe de la parité hommes- femmes

2. LES ORGANES PERMANENTS DE COORDINATION

Ce sont :

- a- le Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre;
- b- les services genre et équité des ministères ;
- c- les services genre et équité régionaux pour la promotion du Genre.

a- Le Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre

Le CONAPG dispose d'un Secrétariat permanent placé sous l'autorité du ministre en charge de la promotion féminine.

Le SP/CONAPG est chargé de la préparation des sessions, de l'exécution et du suivi des décisions et recommandations.

Il a pour missions de :

- contribuer à la mise en place et à l'animation des cadres de concertation des différents acteurs impliqués dans la promotion du genre ;
- préparer les dossiers techniques, les convocations et organiser les différentes rencontres du CONAPG ;
- assurer le secrétariat des réunions du CONAPG;
- participer à la définition des indicateurs sexospécifiques avec l'INS et les mettre à la disposition des acteurs, producteurs et utilisateurs ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNG ;
- veiller à l'application par les différents intervenants de la définition consensuelle de l'approche genre retenue au niveau national ;
- développer et diffuser les stratégies de communication et les bonnes pratiques en matière de genre ;
- appuyer l'institutionnalisation de la prise en compte du genre dans les différents secteurs (ministères, institutions, organisations de la société civile, secteur privé, etc.)
- coordonner les travaux d'élaboration du plan d'actions genre ;
- collecter, traiter et analyser les données terrain qui alimentent les travaux des sessions du CONAPG ;
- assurer le contrôle et suivi-évaluation des projets et programmes ainsi que l'utilisation des ressources.

b- Les services genre et équité ministériels.

Créés par arrêté n° 2015/1252 du MFPREMA du 08 avril 2015, portant attributions et organisation des services genre et équité, ils sont placés sous l'autorité du ministre et sous le contrôle technique de la Direction Nationale de la Promotion féminine et du genre.

Ils sont chargés de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du genre et de l'équité, et d'en assurer le suivi.

c- Les services permanents régionaux pour la promotion du Genre

Au niveau régional, l'organe de coordination est animé par un service permanent. Le service permanent régional est placé sous l'autorité du Gouverneur et se compose ainsi qu'il suit :

- Le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de la promotion de la femme ;
- le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de l'économie et des finances ;
- le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de la promotion des droits humains ;
- le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ;
- le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de l'éducation et de l'alphabétisation ;
- le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de la santé ;
- le directeur du cabinet de la région.

Le service permanent peut faire appel à toute personne physique ou morale pour ses Compétences avisées. Déléguée du CONAPG, elle travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre.

Le service permanent régional est chargé de :

- contribuer à la mise en place et animer les cadres de concertation des différents acteurs impliqués dans la promotion du genre au niveau de la région ;
- préparer les convocations et organiser les différentes rencontres du COREPG
- assurer le secrétariat des réunions du COREPG ;
- veiller à la mise en œuvre des décisions du COREPG ;
- veiller à créer une synergie d'actions entre les plans sectoriels des différents acteurs de manière à éviter les doublons ;
- coordonner l'élaboration du plan régional pour la promotion du genre ;
- assurer la collecte et la remontée des informations sur les indicateurs de suivi et d'évaluation.

3. LE SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre doit être accompagnée d'un système de suivi et d'évaluation qui intègre l'aspect genre pour faciliter la convergence vers les objectifs visés.

Trois structures sont à prévoir :

- une cellule de suivi évaluation interne au niveau du Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du Genre et au niveau de chaque conseil régional, préfectoral et communal ;

- un observatoire national du genre logé au sein de l'INS qui assurera la mission de la définition des indicateurs de suivi évaluation et de l'appui à la mise en œuvre du système de suivi évaluation sur le terrain. Cet observatoire s'appuiera fortement sur les données issues des statistiques sectorielles produites par les bureaux des stratégies et développement des ministères (BSD). Il devra conduire également des études périodiques en vue de produire des données homogènes provenant ainsi d'une source unique à travers une méthodologie harmonisée.

Le système institutionnel de suivi et d'évaluation comprendra un mécanisme de revue et d'évaluation à mi parcours avec cinq niveaux d'intervention :

- ❖ le niveau du Conseil national pour la promotion du genre ;
- ❖ le niveau des acteurs des services pour la promotion du genre des institutions et des ministères ;
- ❖ le niveau des conseils régionaux pour la promotion du genre ;
- ❖ le niveau des Conseils préfectoraux et communaux pour la promotion du genre ;
- ❖ le niveau du cadre de concertation des PTF.

Pour opérationnaliser le système de suivi et d'évaluation de la PNG, un système de collecte de données désagrégées par sexe qui tiennent compte des spécificités locales sera conçu et mis en œuvre.

Les outils de suivi-évaluation seront des bulletins périodiques d'indicateurs, consolidés dans des rapports.

L'observatoire national encourt de création, en partenariat avec l'INS/MPCI jouera un rôle moteur dans ce dispositif. Il aura la charge d'élaborer un répertoire d'indicateurs sexospécifiques qui constituera un document de référence pour le suivi évaluation.

Il organisera aussi des enquêtes périodiques légères en vue d'avoir un rapport issu d'une source unique, avec l'avantage que cela comporte l'uniformité des concepts et de la méthodologie, l'introduction des variables socioéconomiques dans l'analyse des indicateurs et des facteurs, et la possibilité de désagrégation poussée des données.

Les départements ministériels, à travers leurs services de statistiques prendront en charge les indicateurs clés et les indicateurs de performance de leurs secteurs respectifs.

Une fois par an, le CONAPG réunira les services sectoriels genre des institutions et ministères, les PTF et la société civile pour faire le point de la mise en œuvre de la PNG et identifier les stratégies d'accélération.

A mi-parcours, une évaluation externe examinera le degré de prise en compte de la PNG dans les plans d'actions, programmes et projets, les moyens mobilisés et les résultats obtenus ; et enfin, déterminera les réajustements nécessaires.

En fin de période, une évaluation externe fera le bilan de la mise en œuvre de la PNG et dégagera les perspectives.

4. Le cadre de financement

Pour assurer le financement des actions découlant de la mise en œuvre de la Politique nationale Genre, il est envisagé la création d'un Fonds National de Promotion du genre qui sera alimenté par :

- ✓ le Budget national suivant un pourcentage significatif ;
- ✓ l'apport des Partenaires Techniques et Financiers.

Au niveau de l'Etat

La mobilisation des ressources au titre des dotations budgétaires nationales constitue un facteur clé pour le succès de la mise en œuvre de la PNG. Elle marquera également, l'engagement effectif de l'Etat à œuvrer pour l'égalité et l'équité du genre et la promotion des femmes. Cet engagement se traduira par le renforcement institutionnel du mécanisme national à travers la création d'un fonds national de promotion du genre (FNPG), et l'allocation d'au moins 15% de chaque budget sectoriel à la prise en compte du genre.

Au niveau des Collectivités locales

Il est attendu des Collectivités locales une contribution significative à la promotion du genre grâce à la prise en compte effective du genre par tous les instruments de planification et de budgétisation utilisés. Cet engagement sera concrétisé par une allocation systématique d'au moins 15% de leurs ressources à la promotion de la femme et de l'égalité du genre aux niveaux communautaire et communal.

Au niveau des partenaires techniques et financiers.

Une fois le document de la PNG adopté par le Gouvernement, les partenaires bi et multilatéraux seront invités à des concertations sur les différents enjeux de la PNG pour l'identification de leur centre d'intérêt, la détermination des modalités d'intervention et des contributions nécessaires à l'exécution de la politique. Ces concertations seront organisées conjointement par les Ministères de l'Economie et des Finances, du budget, du Plan, du Développement durable, le Département de tutelle et du mécanisme national genre.

VI- FACTEURS DE SUCCES ET DE RISQUE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNG.

12.1 LES FACTEURS DE SUCCÈS À RENFORCER.

Il existe en Guinée, un ensemble d'atouts et d'opportunités pouvant constituer le socle de la réussite et de la viabilité de la PNG.

Parmi ces facteurs, on peut citer :

- ✓ Une réelle volonté politique affirmée de promouvoir le genre dans les différents secteurs du développement ;
- ✓ Un environnement national et international favorable à la réduction, voire l'éradication des disparités entre homme et femme sur la base des instruments juridiques internationaux, régionaux et sous régionaux signés et ratifiés par la Guinée ;
- ✓ la prise de conscience de plus en plus affichée des femmes de leur importance démographique et l'augmentation significative des compétences féminines ainsi que l'émergence d'une société civile qui s'affirme comme une force incontournable dans les questions du genre ;
- ✓ L'existence d'une Politique Nationale de Promotion Féminine révisée en 2006

- ✓ Existence d'une politique Nationale Genre.
- ✓ Le regain d'intérêt sur les questions de droits humains et de genre au plan international ;
- ✓ L'existence de structures nationales, régionales et sous régionales de promotion du genre et les nouvelles modalités de l'aide au CC
- ✓ .
- ✓ Au plan juridique, la Guinée a ratifié les principaux instruments internationaux, régionaux et sous régionaux relatifs aux droits des femmes et dispose d'un arsenal juridique qui garantit le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes (Constitution, Code Pénal, Code Civil, Conventions sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF) et sur les Droits de l'Enfant (CDE), Code de l'enfant, loi 10-01 de la santé de la reproduction, loi instaurant un quota de 30% pour les femmes sur toutes les listes électorales, etc.).

En outre, afin d'accompagner la mise en œuvre des différentes stratégies et programmes, la Guinée a créé plusieurs mécanismes relevant généralement du MASPFE, ce sont entre autres :

- 1- les services genre dans tous les ministères,
- 2- un groupe thématique genre élargi,
- 3- le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires,
- 4- les Comités régionaux de lutte contre les Violences Basées sur le Genre et du Comité national pour l'abandon des mutilations génitales féminines/excision - MGF /E,
- 5- le Comité de suivi des recommandations de la CEDEF et des comités régionaux.
- 6- l'office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs.(OPROGEM)

Il est tout aussi important de reconnaître que l'application et le suivi de la politique nationale de promotion féminine en particulier et d'autres politiques sectorielles, notamment celles de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'Environnement , de l'Artisanat ont permis une plus grande visibilité de la femme dans la société guinéenne.

En d'autres termes, les actions entreprises ont conduit à améliorer le niveau de sensibilité des populations (hommes et femmes) aux questions de genre, à élever les possibilités et opportunités des femmes à la promotion éducative, sanitaire, juridique, socioéconomique et culturelle des filles et autres groupes vulnérables.

12.2 LES FACTEURS DE RISQUE

Il s'agit des facteurs de risques liés à la résistance au genre, la persistance des pesanteurs socioculturelles et à l'insuffisance des ressources,

➤ Les risques liés à la résistance au genre

Il existe des risques certains pour l'émergence du genre en rapport à des résistances mentales individuelles et collectives à accepter l'égalité entre l'homme et la femme. Cela est d'autant plus inquiétant qu'elles apparaissent chez certains leaders d'opinion.

➤ Les risques liés aux pesanteurs socio- culturelles

La persistance des pesanteurs socioculturelles renforce les inégalités de genre et les résistances au changement. Le facteur aggravant est le faible niveau d'instruction et d'alphabétisation d'une bonne frange de la population (hommes et femmes).

➤ **Risques liés aux ressources**

C'est l'insuffisance des ressources allouées par l'Etat pour la mise en œuvre de la PNG et/ou l'incapacité d'absorption des fonds mobilisés en faveur du genre, voire l'utilisation non judicieuse de ces fonds.

CONCLUSION

Retenons que le maintien d'un environnement politique National et international favorable à la promotion du Genre, l'adhésion unanime de tous les acteurs aux engagements internationaux et l'allocation des ressources financières suffisantes pour la cause du Genre constituent les préalables indispensables pour la mise en œuvre effective de la politique Genre.

Aussi convenons que quelque soit la pertinence et la justesse des idées contenues dans la PNG1 comme c'est le cas, il arrive un temps où elles se soumettent à la dynamique de l'évolution qui veut qu'un changement intervienne dans la logique des choses.

Certes, la PNG1 a permis de conscientiser les acteurs concernant les objectifs majeurs de bouleversement de l'ordre social ancien en vu de l'avènement d'un monde nouveau où l'homme et la femme participent ensemble au développement et partagent ainsi l'usufruit de cette complémentarité.

Dans la mise en œuvre de la PNG1 de nombreuses actions ont été menées dans le sens de l'égalité et de l'équité entre l'homme et la femme.

Indéniablement donc la conscience du Genre s'est emparé des populations, le tabou qui, autre fois entourait le phénomène s'est progressivement brisé laissant place à la PNG de poursuivre les efforts qui aboutiront au nivellement de la société dans laquelle l'homme et la femme seront désormais de vrais acteurs de développement avec les mêmes avantages, les mêmes opportunités et les mêmes droits.